



6

0

0

2



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS



83e rapport annuel
Exercice 2006

Erratum – Page 68

En 2006, l'âge moyen de la retraite des femmes a été de **62.01** (62 ans et 1 mois), et non de 32.01 comme indiqué par erreur.



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

83e rapport annuel

Exercice 2006



Les Retraites Populaires, dont le siège est à Lausanne, gèrent la Caisse intercommunale de pensions.

Sommaire

Conseil d'administration	5
Rapport d'activité	7
– Rapport du président	9
– Effectifs	11
– Bilan	12
– Exploitation	18
Comptes annuels	23
– Table des matières	24
– Bilan	25
– Compte d'exploitation	26
– Annexe aux comptes	28
Assemblée des délégués	49
– Rapport de l'organe de contrôle	51
– Rapport de la Commission des comptes	52
– Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués	53
Inventaires	55
– Liste des immeubles par district	56
– Liste des employeurs - communes, services et institutions	57
Appendice	63
– Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2007	64
– Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CIP	66
– Âge des assurés du plan de base au 1er janvier 2007	67
– Âge de la retraite	68

Conseil d'administration

Composition au 1er janvier 2007

Président

Claude Recordon*, syndic, Orbe (1998)

Vice-président

Dominique Kaser**, boursier communal, Puidoux (1998)

Secrétaire (hors Conseil)

Francis Hostettler, secrétaire municipal retraité, Yvonand

Secrétaire suppléant (hors Conseil)

Olivier Berthoud, directeur adjoint, Vufflens-la-Ville

Représentante de l'État

Monique Mischler, Lausanne

Membres

Etienne Poget**, préposé au contrôle des habitants, Nyon (2002)

Claude Emery**, boursier communal, Ecublens (2003)

Laurent Ballif*, syndic et député, Vevey (2006)

Daniel Belotti*, syndic, Rolle (2006)

Suppléants

Didier Tenthorey**, adjoint administratif du service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains (2000)

Christian Monod**, secrétaire municipal, Buchillon (2002)

Jean-Pierre Pernet**, chef du personnel, Montreux (2003)

Philippe Gander*, municipal, Lucens (2002)

Frédéric Borloz*, syndic, Aigle (2006)

Claude Uldry*, municipal, Nyon (2006)

* représentant des employeurs

** représentant des assurés



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

Rapport d'activité

83e rapport annuel - Exercice 2006

Rapport du président

En 2006, votre Conseil a, à nouveau, activé une commission de révision de nos statuts afin de les adapter, entre autres, aux dernières exigences fédérales légales.

Le résultat de ces travaux vous sera présenté, dans le courant du mois de septembre prochain, lors de séances d'informations destinées aux délégués des assurés et des employeurs. Une assemblée générale extraordinaire est d'ores et déjà fixée au 14 novembre 2007.

Au cours de cette année, nous avons également continué notre travail d'information et d'explication des conséquences négatives liées à « l'initiative parlementaire Serge Beck » demandant une modification de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) en vue d'exiger des caisses de pensions publiques un degré de couverture à 100% (capitalisation intégrale).

Notre message commence à passer. En effet, M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis et ses collègues qui ont bien compris l'enjeu de cette initiative, notamment pour la CPEV et par répercussion sur les comptes de l'Etat, relaient notre position au niveau fédéral. Notre vigilance est totale sur ce dossier et nous ne manquons aucune occasion de faire entendre notre position.

Un autre dossier qui nous préoccupait en 2005 était l'opération « Police 2000 ». Comme vous le savez, ce projet tel que proposé ne verra pas le jour. Cependant, la volonté d'unifier rapidement les conditions d'engagement des polices municipales et de la gendarmerie vaudoise semble, par contre, se confirmer. Nous avons eu le plaisir de rencontrer des représentants des policiers municipaux et de constater que la problématique de la caisse de pensions sera totalement prise en compte lors de ces négociations. Nous ne devrions donc pas revivre la même situation que lors des négociations « EtaCom » qui avaient tout simplement occulté cet aspect des choses.

Sur le plan des résultats 2006, nous pouvons vous annoncer une bonne année avec une performance nette des placements qui se monte à 6.50% contre 11.46% en 2005 en rappelant toutefois que 2005 fut une année exceptionnelle.

Le degré de couverture OPP2 s'est encore amélioré pour passer de 81.32% au 31.12.2005 à 82.95% au 31.12.2006.

Les excellents résultats 2005 et les prévisions 2006 que nous avons au printemps dernier nous ont permis d'indexer les rentes de 1.5% à partir du 1er juillet 2006.

Je ne terminerai pas sans remercier sincèrement mes collègues du Conseil d'administration et notre secrétaire. Un merci particulier aux membres de la commission de révision des statuts qui alignent depuis plusieurs mois de nombreuses séances. Un grand merci aussi à la Direction ainsi qu'au personnel des Retraites Populaires pour leur engagement quotidien et pour la qualité de leur travail, malgré la surcharge engendrée par les manifestations de leur 100e anniversaire.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour leur adresser un joyeux anniversaire en me disant que c'est bien encourageant d'arriver à cet âge en si grande forme et qu'il serait offusquant d'offrir le traditionnel fauteuil à une si jeune et alerte centenaire.

Claude Recordon, président

Effectifs

Employeurs

Cinq nouveaux employeurs se sont affiliés en 2006, conformément à l'art. 4 des Statuts, à savoir:

- la Commune de Bullet;
- la Fondation de la saison culturelle de Montreux;
- la Commune de Grens;
- la Commune de Ferlens;
- la Commune de La Chaux.

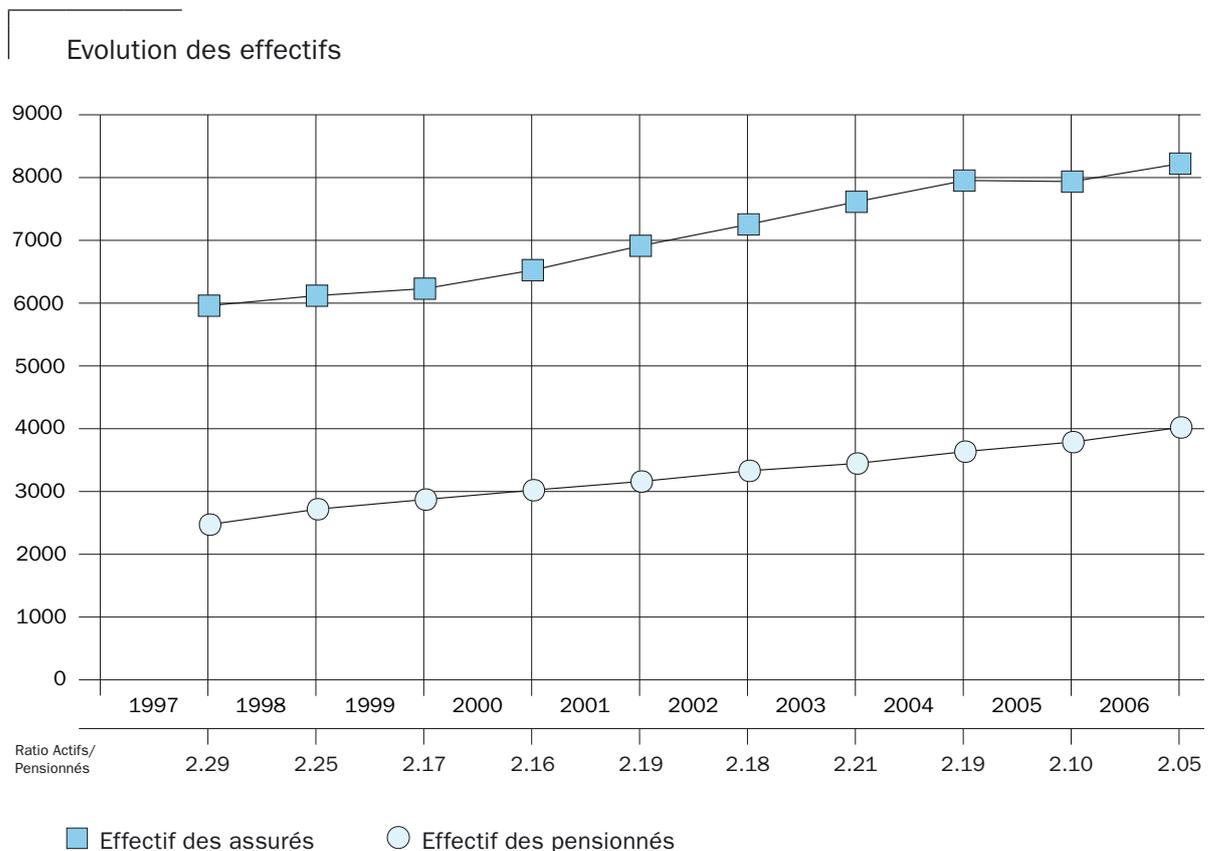
Actifs

Pour 2006, nous constatons une augmentation nette de l'effectif de 287 unités portant l'effectif global à 8224 assurés au 1er janvier 2007 (dont 37 au plan risques et 508 au plan minimum LPP).

Nous relevons que l'âge moyen des assurés est toujours en légère augmentation. Il se situe à 45 ans et 7 mois alors qu'il était de 45 ans et 5 mois lors de l'exercice précédent. Dans les appendices vous trouverez des indications détaillées relatives aux structures d'âges.

Pensionnés

L'effectif des pensionnés est quant à lui en augmentation de 220 unités. Au 1er janvier 2007, l'effectif global est de 4021 pensionnés (dont 12 au plan minimum LPP). Une page détaillée se trouve dans les appendices.



Bilan

Placements

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ces dispositions visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Conformément aux nouvelles normes de l'OPP2 du 01.04.2000, le Conseil d'administration, sur la base d'une analyse performances / risques, a décidé d'une nouvelle allocation des actifs. En vertu de l'article 59a OPP2, les normes suivantes ont été déterminées :

- Une classe «placements alternatifs» est incluse dans les valeurs réelles.
- Une classe «placements privés» est incluse dans les valeurs réelles.

Cette nouvelle allocation des actifs a été réalisée avec l'appui de 10 experts (7 banques et 3 consultants). Les principales tendances sont les suivantes :

- Utilisation accrue de toutes les classes d'actifs autorisées par le législateur.
- Augmentation de la diversification des placements, en particulier l'immobilier, les actions, les placements alternatifs et privés, les obligations et les hypothèques.

Une analyse de congruence entre les actifs et les passifs a permis de valider cette répartition des actifs.

Conformément à l'article 59a OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Ce rapport stipule, entre autres, que l'extension des possibilités de placement est conforme au règlement de placement (article 49a OPP2) et que la répartition des actifs respecte les articles 50 et 51 OPP2.

Liquidités

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités à 48h au maximum.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été effectués en 2006.

La rentabilité s'est améliorée en 2006 par rapport à l'exercice précédent.

Créances diverses à court et moyen terme

Ce poste comprend les créances à moins d'une année.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Ce poste comprend principalement les obligations cotées de débiteurs suisses, des placements collectifs ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques.

Durant l'année 2006, l'économie suisse a connu une croissance très dynamique et supérieure à celle de l'ensemble de ses voisins. Les principales raisons demeurent une activité exportatrice et une consommation privée toujours soutenue, des investissements toujours importants et un taux d'utilisation record des capacités de production. Ceci a poussé la BNS à relever ses taux à court terme à quatre reprises malgré des tensions inflationnistes modérées. Ces différentes hausses ne se sont que faiblement répercutées sur les taux de rendement à long terme.

Le portefeuille a connu une faible rentabilité positive en raison du bas niveau des taux d'intérêt en comparaison historique et malgré une stratégie à caractère très défensif. En effet, en période de bas rendements sur le marché des capitaux, la CIP ne privilégie pas des investissements obligataires à longues échéances.

Sauf évolution majeure des taux d'intérêt, cette politique devrait être maintenue en 2007. De plus, le processus de diversification et de renforcement du suivi de la gestion externe sera poursuivi. Les critères d'investissements seront également affinés.

Obligations de débiteurs étrangers

Le portefeuille est composé de 32 placements collectifs confiés à 14 gestionnaires différents.

L'année 2006 a été marquée par quatre hausses de taux des banques centrales, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. De plus, nous avons pu constater un léger ralentissement de la croissance aux Etats-Unis alors que l'évolution économique est restée forte dans la zone européenne.

En ce qui concerne les devises, le dollar américain a fortement reculé, effaçant ainsi plus de la moitié de la forte hausse survenue en 2005. L'euro, principale monnaie du portefeuille, et la livre sterling se sont, par contre, appréciés contre le franc suisse.

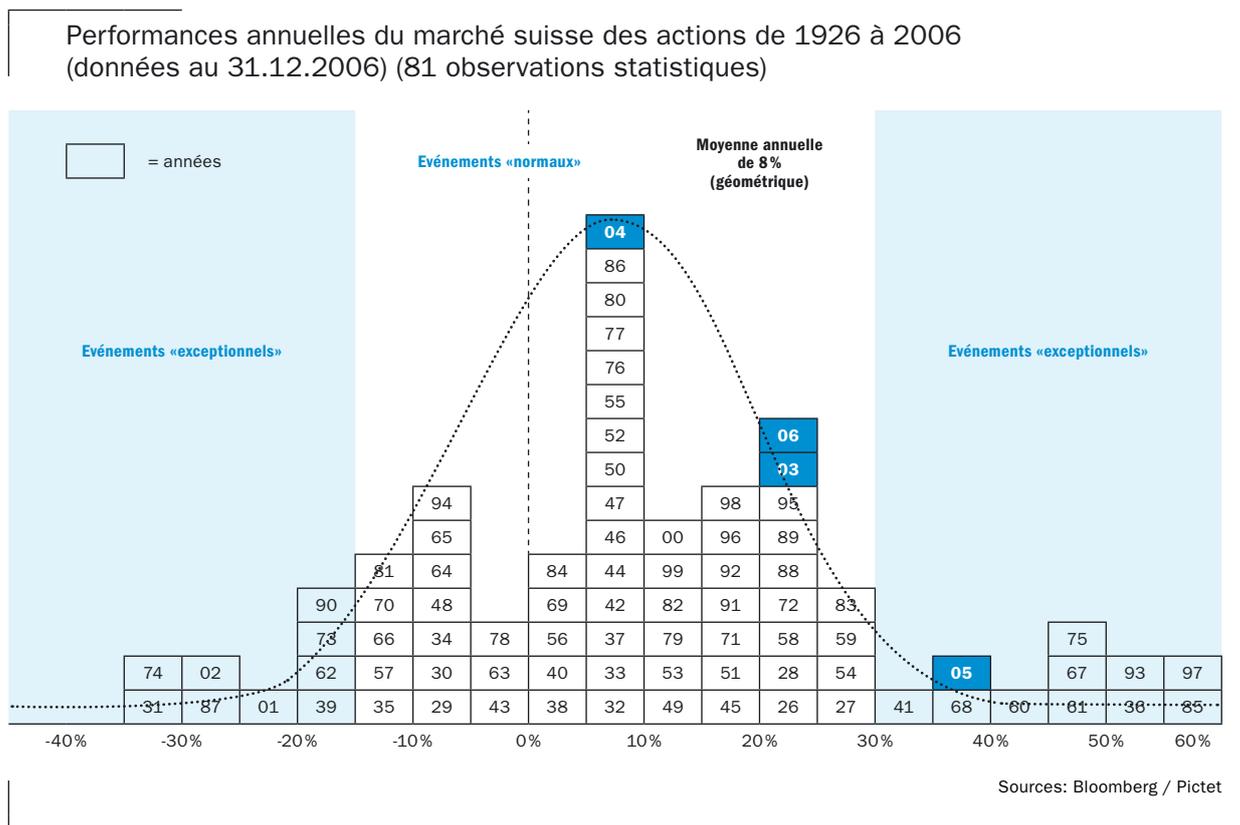
Dans cet environnement de taux d'intérêts relativement bas et de la forte baisse du USD, le portefeuille a connu une faible rentabilité.

En 2007, l'accent sera mis sur le renforcement du suivi de la gestion interne ainsi que sur la poursuite de la recherche de gestionnaires externes offrant une réelle diversification.

Actions de sociétés suisses

Ce poste comprend les actions de sociétés suisses cotées, non cotées et des placements collectifs.

Avec plus de 20% de performance brute, le marché suisse des actions clôture l'exercice 2006 sur un nouveau plus haut historique. Comme le montre le graphique ci-dessous, cette quatrième année consécutive de hausse peut être qualifiée de très bonne en regard des performances de ces 81 dernières années.



Les performances des différents segments du marché n'ont toutefois pas évolué dans les mêmes proportions. En effet, les titres des grandes valeurs (blue chips) ont affiché une progression de 18% alors que l'évolution des autres titres composant le marché suisse s'élève à 43%. Cette différence marquée des performances a déjà été observée ces dernières années, particulièrement en 1999, 2000, 2003 et 2004.

A relever encore la structure particulière du marché suisse dans lequel les grandes valeurs totalisent 88% de la capitalisation totale pour seulement 26 titres sur 226 que compte l'indice. Dans le même ordre d'idée, le segment des petites sociétés, valeurs très peu liquides, compte 139 titres représentant seulement 2.50% de la capitalisation totale du marché.

Dans la continuité de l'exercice 2005, l'année 2006 se résume par une activité vendeuse nette, au fur et à mesure de la progression du marché, conformément à l'allocation des actifs.

Pour l'année 2007 et malgré un environnement conjoncturel a priori toujours favorable, les fortes progressions boursières de ces dernières années seront difficilement égalables. Dans ce contexte, la CIP va maintenir sa politique orientée sur la qualité des sociétés détenues en portefeuille et sur des investissements dans des placements collectifs bien diversifiés.

Actions de sociétés étrangères

Ce poste comprend les actions de sociétés étrangères cotées. Le portefeuille est composé de 30 placements collectifs confiés à 11 gestionnaires différents.

L'année écoulée, qui a été marquée par des niveaux de volatilités très faibles, a été positive pour la plupart des marchés étrangers. Notons également les excellents résultats des sociétés qui ont des bilans sains et des ratios de liquidités élevés. Tous ces éléments positifs combinés à un climat économique favorable ont permis aux marchés de réaliser de bonnes performances.

Dans la continuité de l'exercice 2005, l'année 2006 se résume par une activité vendeuse nette, au fur et à mesure de la progression du marché, conformément à l'allocation des actifs.

Pour l'année 2007, une optimisation du portefeuille sera réalisée dans le but de le rendre plus efficient, à savoir en optant pour une meilleure diversification que l'indice dans un but de minimiser la volatilité.

Comme pour les actions suisses, dans le contexte conjoncturel actuel, la CIP va maintenir sa politique orientée sur la qualité des gestionnaires retenus et sur la diversification des styles de gestion.

Titres de gages immobiliers

Ce poste comprend les prêts hypothécaires en direct et les placements collectifs similaires.

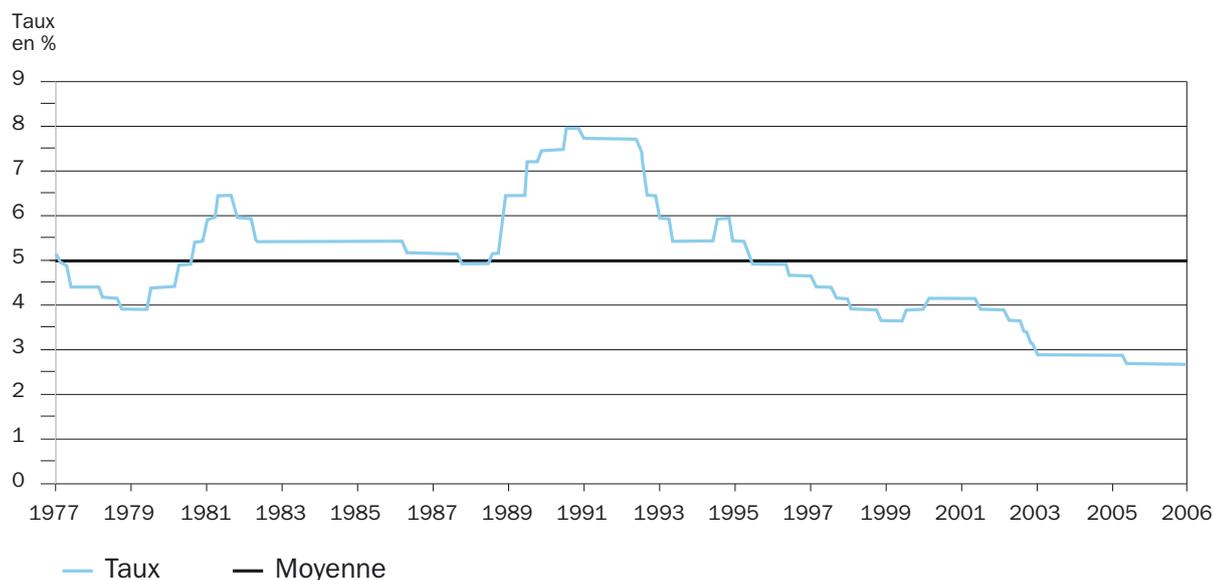
Le très bas niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. La performance est conforme à celle du marché.

De plus, la concurrence très vive des établissements prêteurs rend le marché des hypothèques très euphorique.

La CIP ne connaît pas de problème de risque et ne souhaite pas participer à cet optimisme démesuré. Notre politique conservatrice a fait ses preuves et nous désirons mettre en avant les avantages pour la clientèle d'une politique de stabilité, de frais, d'amortissement, etc..

En 2007, un effort sera entrepris pour mieux faire connaître les prestations en la matière et ceci par des actions ponctuelles.

Evolution des taux hypothécaires de 1977 à 2006



Immobilier suisse

Au 31 décembre 2006, la Caisse est propriétaire de 88 immeubles. Ceux-ci abritent 1'748 appartements, 32'284 m² de surfaces commerciales et 2'441 places de parc et garages.

	2006 CHF	2005 CHF
Immobilier direct		
Solde au 01.01.	452'061'671.10	449'022'724.65
Acquisition :		
Croix-Blanche 11, Epalinges (partie parcelle 17 m ²)	6'639.90	
Constructions terminées :		
Laurelles 1-3-5, Cossonay (01.03.2006)	13'700'000.00	
Jura 26 A-B/28, Chavornay (01.05./ 01.06.2006)	7'650'000.00	
Evian 27, Aigle (01.09.2006)	3'633'300.00	
Orio 6/Cousson 3, Romanel-sur Lausanne (économie sur prévision coût de construction)		-10'246.75
Travaux à plus-value lors de rénovations :		
Croix-Blanche 11, Epalinges (agrandissement magasin Migros)	2'912'000.00	
Lors de rénovations d'immeubles et de réfections d'appartements	1'293'398.55	456'471.20
Adaptation du prix de revient :		
World Trade Center, Lausanne (octroi servitude)	-3'600.00	
Forêt 2 et 6, Ecublens (octroi servitude)	-1'000.00	
Non réalisé :		
Gain en capital brut	2'506'049.54	2'592'722.00
Solde au 31 décembre	483'758'459.09	452'061'671.10
Immobilier direct, investissements non traditionnels		
Solde au 01.01.	4'000'000.00	4'000'000.00
La Gracieuse, Lonay (vente de la participation)	-4'000'000.00	
Solde au 31 décembre	0.00	4'000'000.00
Immobilier direct, investissements en cours		
Solde au 01.01.	16'069'249.50	3'999'725.10
Travaux	13'459'410.33	12'271'147.70
Consolidations	-27'942'201.40	-15'703.80
Transfert aux comptes entretien et grosses réparations des immeubles	-989'641.85	-185'919.50
Solde au 31 décembre	596'816.58	16'069'249.50
Immobilier direct, terrains en développement		
Solde au 01.01.	0.00	5'744.50
Transfert dans le compte investissements en cours		-5'744.50
Solde au 31 décembre	0.00	0.00
Placements collectifs		
Solde au 01.01.	880'000.00	880'000.00
Acquisition parts Société Coopérative Bel-Automne, Romanel-sur-Lausanne	70'000.00	
Solde au 31 décembre	950'000.00	880'000.00
Correctif d'actif		
Solde au 01.01.	-3'835'790.58	-4'557'627.58
Dissolution de l'année	1'773'445.76	721'837.00
Solde au 31 décembre	-2'062'344.82	-3'835'790.58
La variation du correctif d'actif concerne uniquement les immeubles subventionnés.		
Immobilier suisse au 31 décembre	483'242'930.85	469'175'130.02
Immobilier direct	483'758'459.09	456'061'671.10
Investissements en cours	596'816.58	16'069'249.50
Placements collectifs	950'000.00	880'000.00
Correctif d'actif	-2'062'344.82	-3'835'790.58

Placements alternatifs

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements dans les actions et les obligations.

L'année 2006 fut relativement bonne pour les placements alternatifs puisque ceux-ci ont réalisé la deuxième meilleure performance de ces sept dernières années. A l'instar de 2005, plusieurs phases haussières et baissières sur le plan de la performance se sont succédées.

Depuis la création du portefeuille en 2002, la performance reste conforme à nos attentes grâce à une sélection et un suivi rigoureux de nos gestionnaires. A noter que la volatilité, en constante augmentation depuis trois ans, reste plus basse qu'attendue grâce à une bonne diversification du portefeuille.

Date	Performances annuelles	Performances annualisées	Volatilités annualisées
2002 (depuis le 31.07.02)	1.06%	N/A*	N/A*
2003	9.64%	N/A*	N/A*
2004	4.60%	6.29%	2.58%
2005	3.89%	5.56%	3.12%
2006	6.54%	5.84%	3.37%

* N/A = non applicable

Les investisseurs institutionnels s'intéressent de plus en plus à la classe d'actifs des « placements alternatifs », comme substitut aux obligations. Le marché devient ainsi plus mature.

Placements privés

Ce poste comprend les fonds et les fonds de fonds actifs dans les placements privés.

Le marché des placements privés termine l'année 2006 avec un bilan très positif. Les événements ayant contribué à cette bonne performance sont les suivants :

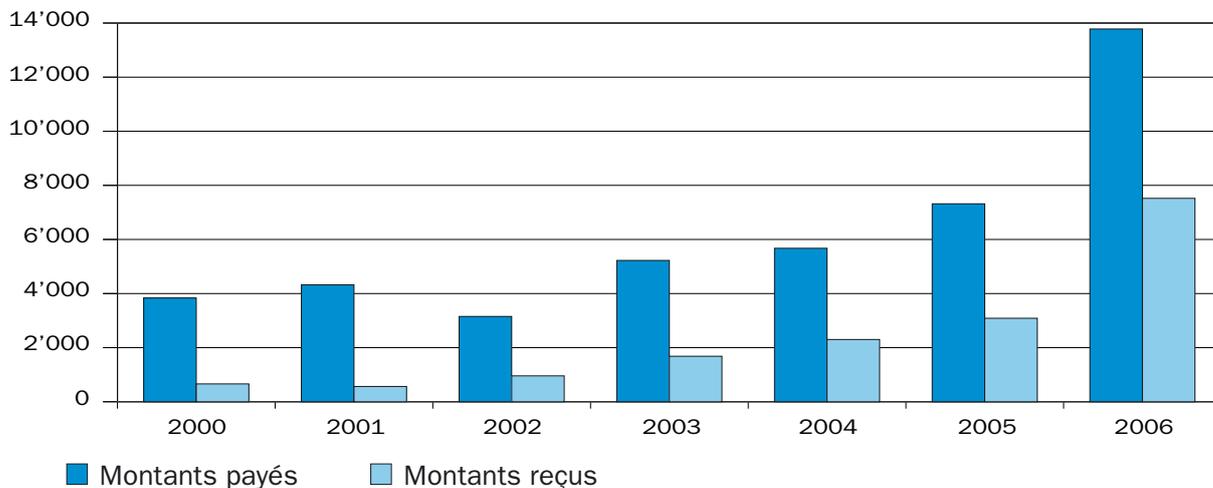
- Les levées de fonds et les montants investis dans ce secteur ont progressé très fortement durant l'année et se situent à des niveaux records.
- L'environnement est resté très favorable pour les cessions de sociétés. Ce phénomène est illustré dans le graphique ci-après qui montre l'évolution des montants payés et reçus par la CIP depuis 2000.
- Les transactions de large taille se sont multipliées pendant l'année et des nouveaux records ont été établis.

A noter que pour cette classe d'actifs, un degré de sélectivité élevé est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. La réputation de ceux-ci, leur niveau d'expérience ainsi que leurs performances historiques réalisées restent les facteurs clés de succès. En conséquence, seuls 10% des dossiers reçus sont finalement retenus en moyenne.

Enfin, la CIP a participé au premier fonds de capital-risque qui se concentre sur la Suisse romande, en particulier dans le canton de Vaud.

Evolution des montants payés et montants reçus

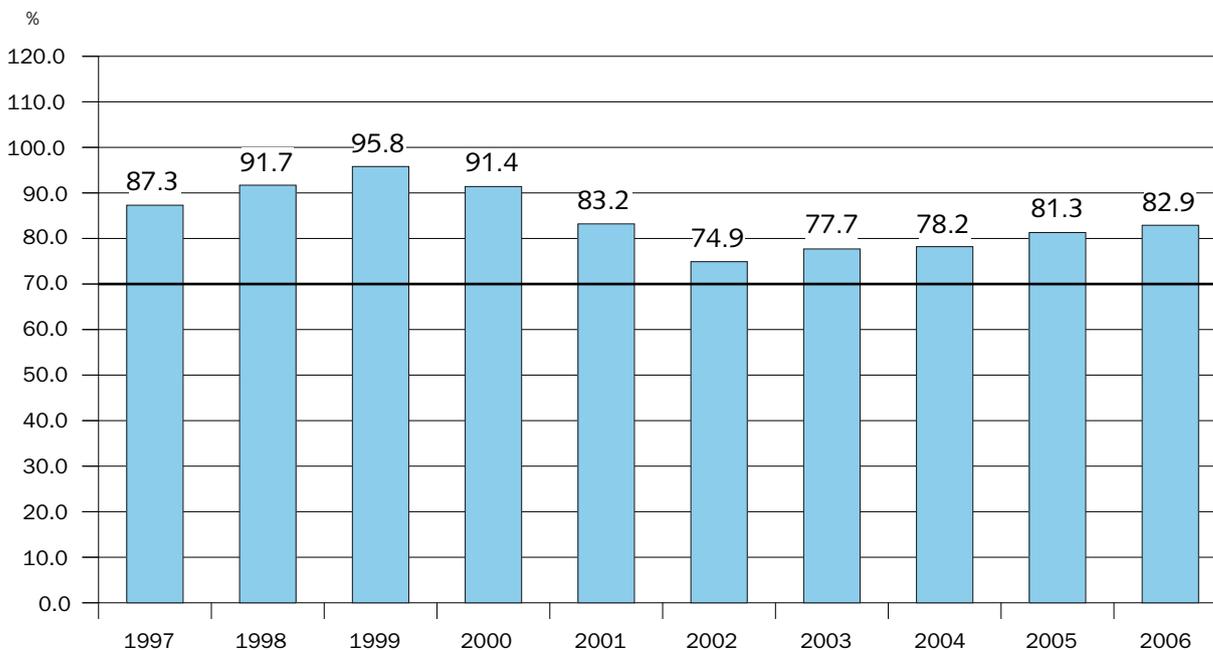
en milliers de CHF



Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CIP pratique un système financier dit «mixte» entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 139 des Statuts, à porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Evolution du degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1



— Degré de couverture minimum (art. 139 des Statuts)

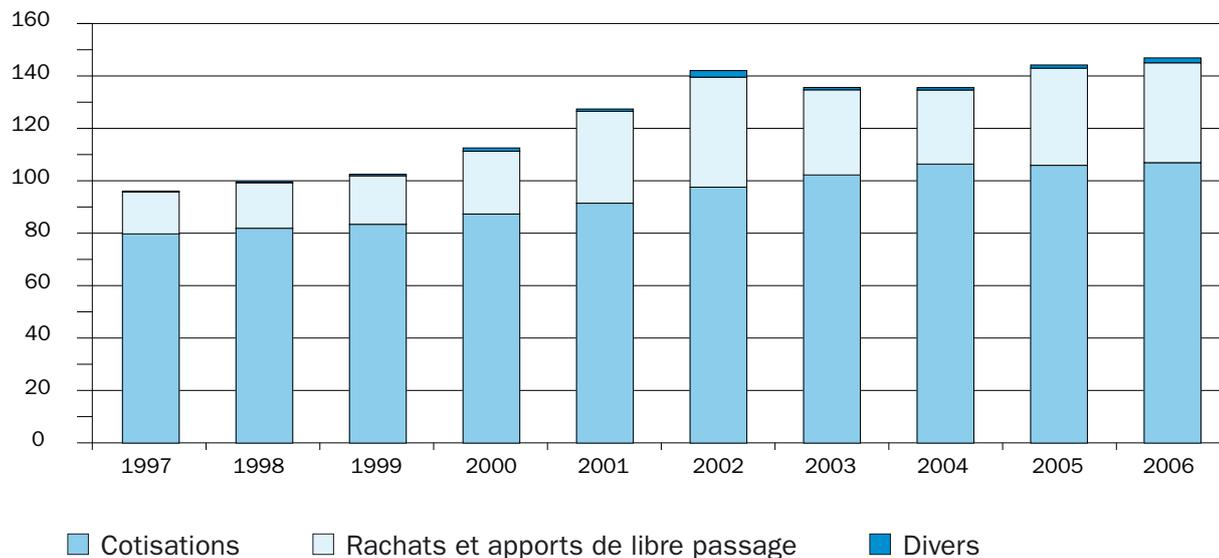
Exploitation

Ressources

Au cours de l'année 2006, les ressources ont augmenté de quelque CHF 2.7 millions. Les cotisations et apports ordinaires sont restés stables. La différence provient des apports de libre passage et des remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement.

Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée

en millions de CHF

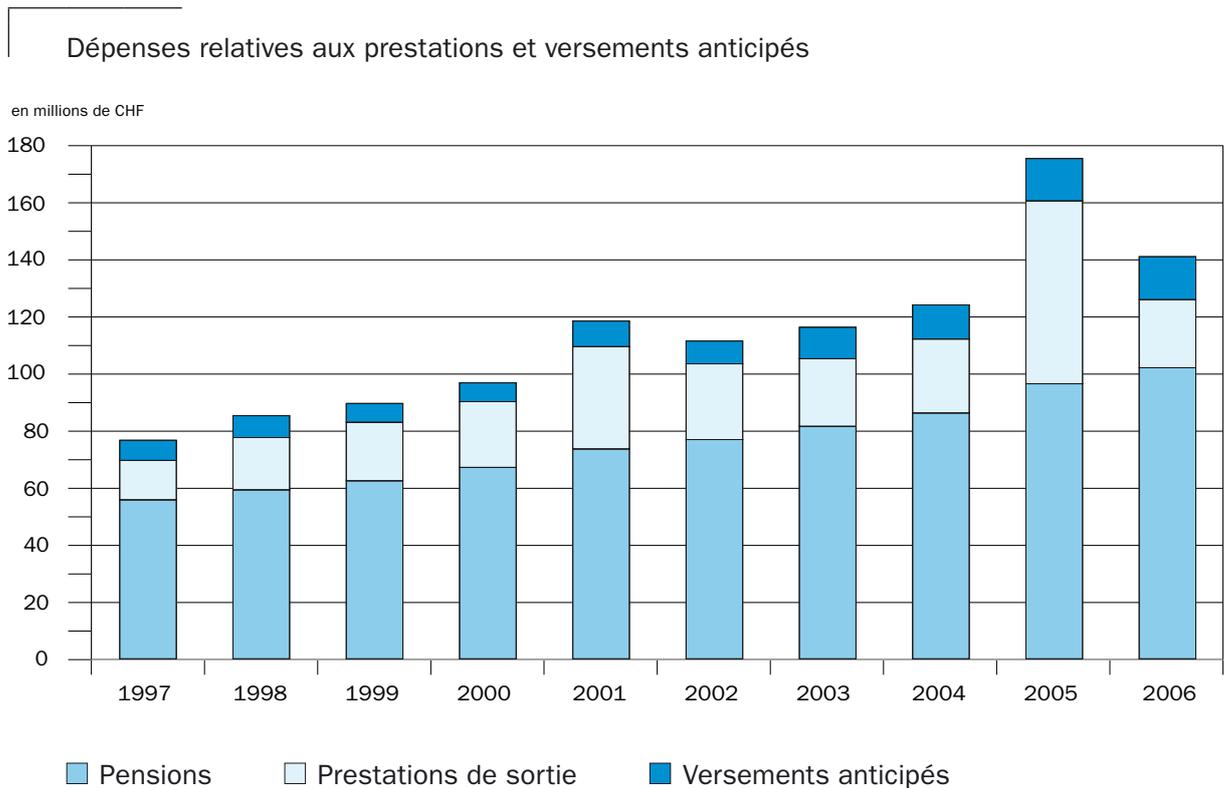


Prestations

Au cours de 2006, les prestations ont diminué de CHF 34.4 millions.

La diminution des prestations de sortie est de l'ordre de CHF 40.2 millions. Cela est dû notamment au fait que durant l'exercice précédent nous avons enregistré la sortie de 328 personnes, pour un montant de l'ordre de CHF 36.3 millions, dans le cadre du processus EtaCom. Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété et ceux entraînés par un divorce sont constants. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la CIP puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

Les pensions ont augmenté de CHF 5.6 millions. Cet accroissement s'inscrit dans la tendance observée ces dernières années.



Performance brute des classes d'actifs

Les principaux taux de performances sont les suivants :

	CIP	Indices de références
Liquidités et créances diverses à court terme et moyen terme	1.18%	1.34%
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	1.68%	- 0.27%
Obligations de débiteurs étrangers	1.43%	- 1.72%
Actions de sociétés suisses	18.91%	20.67%
Actions de sociétés étrangères	10.38%	11.20%
Titres de gages immobiliers	3.15%	3.06%
Immobilier suisse	8.05%	7.07%
Placements alternatifs	6.78%	6.82%
Placements privés	15.31%	7.85%

De manière générale, les performances des classes d'actifs sont conformes à celles des indices de marché.

Performance globale de la CIP (en pour-cent)

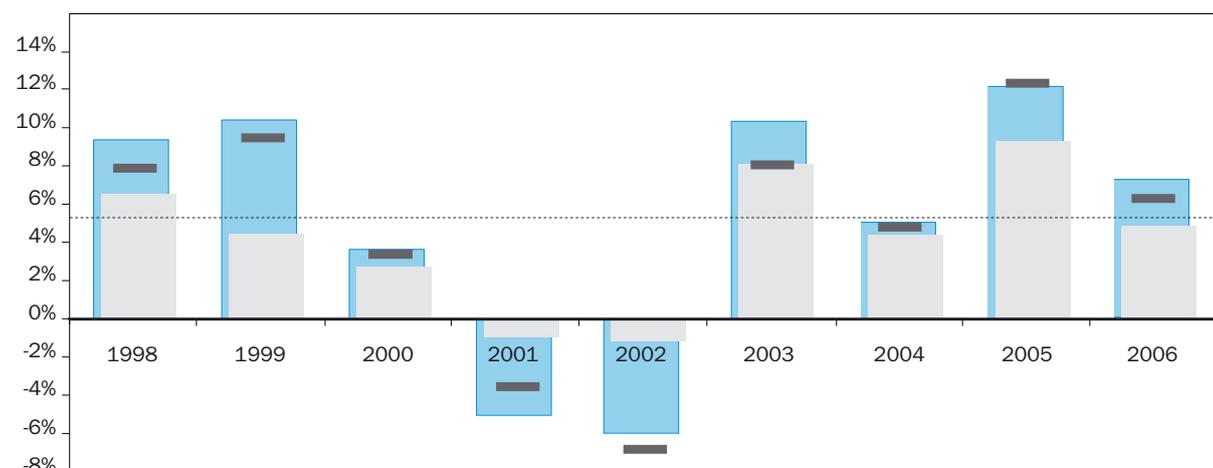
Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par Coninco à Vevey sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la Caisse sous l'angle financier et comptable.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne
Performance brute	9.36	10.42	3.65	-5.03	-5.97	10.36	5.14	12.27	7.21	5.26
* Performance théorique	7.89	9.49	3.40	-3.54	-6.82	8.07	4.90	12.04	6.27	4.63
Indice Pictet OPP2 Fortune globale	6.43	4.48	2.74	-0.94	-1.16	8.12	4.34	9.31	4.66	4.22

* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.

Selon les informations à disposition à ce jour, la performance de la CIP se compare favorablement à la moyenne des caisses de pensions suisses.

Evolution de la performance globale de la CIP



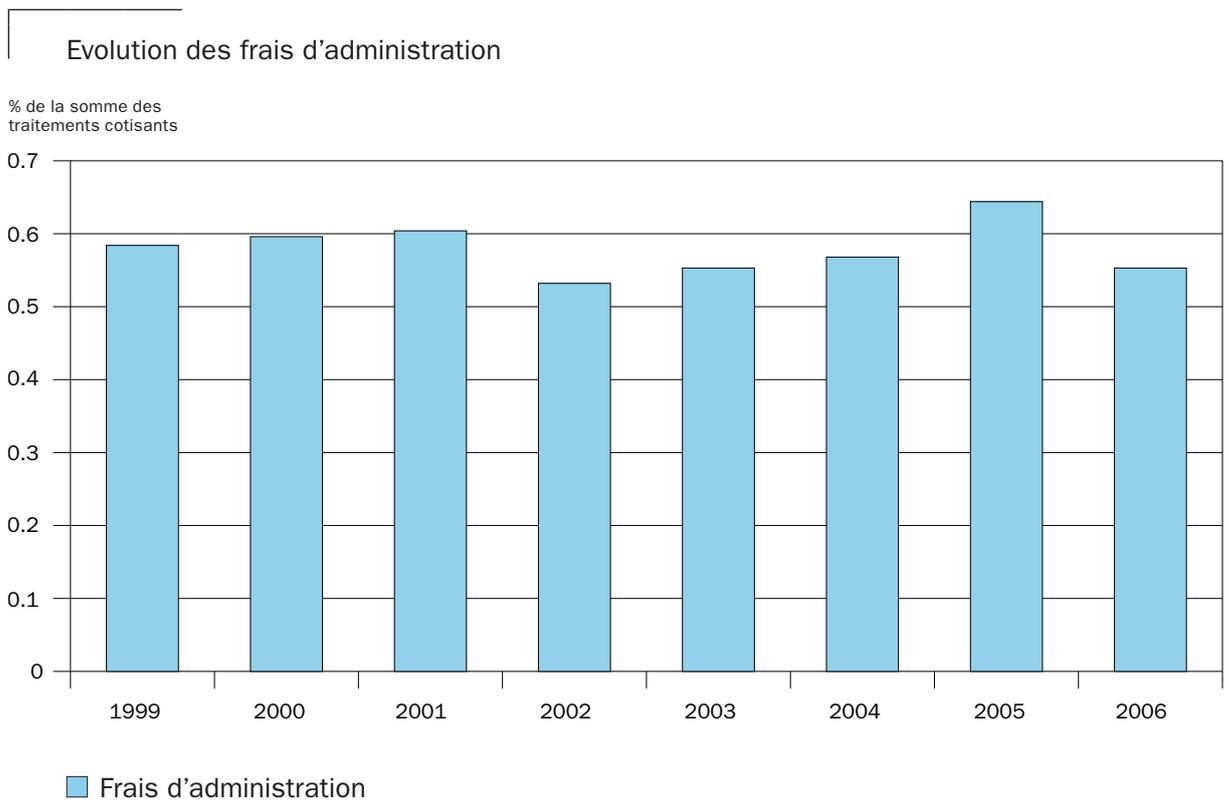
- Performance brute de la CIP
- Performance indice Pictet OPP2 fortune globale
- Performance brute théorique en respect de l'allocation tactique annuelle
- Performance brute moyenne

Frais d'administration

La facturation des Retraites Populaires pour la gestion de la CIP tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion administrative. Les frais d'administration ci-après sont exprimés en pour-cent de la somme des traitements cotisants.

En 2006, les Retraites Populaires ont procédé à une restitution de CHF 430'000.-, laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers représente une diminution de 16,65%.





CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

Comptes annuels

83e rapport annuel - Exercice 2006

Table des matières

Bilan au 31 décembre	25
Compte d'exploitation	26
Annexe	28
1. Bases et organisation	28
1.1 Forme juridique et but	28
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie	28
1.3 Indication des actes et des règlements	28
1.4 Organe de gestion / Droit à la signature	28
1.5 Gérance	30
1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance	30
1.7 Employeurs affiliés	30
2. Membres actifs et pensionnés	30
2.1 Mouvement des membres actifs	30
2.2 Mouvement des pensionnés	31
3. Nature de l'application du but	32
3.1 Explication des plans de prévoyance	32
3.2 Financement, méthodes de financement	32
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance	32
4. Principes d'évaluation et présentation des comptes	33
4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC26	33
4.2 Principes comptables et d'évaluation	33
4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	34
5. Couverture des risques	35
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances	35
5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations	35
5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	35
5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés	36
5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle	36
5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	37
5.7 Modification des bases et hypothèses techniques	37
5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	38
5.9 Fonds libres	38
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	39
6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements	39
6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)	40
6.3 Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs	40
6.4 Présentation des placements par catégorie	41
6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	42
6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending	42
6.7 Engagements de versements complémentaires	42
6.8 Explications du résultat net des placements	43
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	45
8. Demandes de l'autorité de surveillance	47
9. Autres informations relatives à la situation financière	47
9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)	47
9.2 Mise en gage d'actifs	47
9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements	47
9.4 Procédures judiciaires en cours	47
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	47

Bilan au 31 décembre

Actif	Annexe	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Placements	6.4	2'054'341'414.44	1'930'225'906.51
Liquidités		93'303'596.96	54'337'158.37
Créances diverses à court et moyen terme		8'418'701.10	2'992'029.20
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		265'774'549.10	267'657'695.35
Obligations de débiteurs étrangers		358'085'560.36	353'670'778.29
Actions de sociétés suisses		286'568'343.94	274'551'344.90
Actions de sociétés étrangères		287'236'106.55	271'847'929.90
Titres de gages immobiliers		125'699'517.75	128'383'964.45
Immobilier suisse		483'242'930.85	469'175'130.02
Placements alternatifs		113'952'048.03	85'647'420.32
Placements privés		32'060'058.80	21'943'938.21
Autres actifs		1.00	18'517.50
Compte de régularisation actif	7	18'527'284.80	13'952'125.19
		2'072'868'699.24	1'944'178'031.70
Passif			
Dettes		9'574'939.40	9'191'313.43
Prestations de libre passage et rentes		4'948'003.00	4'192'325.00
Autres dettes	7	4'626'936.40	4'998'988.43
Compte de régularisation passif	7	1'554'745.85	1'757'721.10
Provisions non techniques	7	8'520'280.00	8'055'815.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1'732'676'514.00	1'657'105'780.00
Capital de prévoyance assurés actifs (100%)		1'218'073'329.00	1'179'404'028.00
Capital de prévoyance pensionnés (100%)		1'191'823'713.00	1'125'092'117.00
Provisions techniques (100%)	5.6	65'355'121.00	62'797'826.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)		2'475'252'163.00	2'367'293'971.00
Part de financement en répartition (30%) [art. 139 des Statuts]	9.1	-742'575'649.00	-710'188'191.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	283'499'115.19	266'371'175.10
Situation au 1er janvier		266'371'175.10	183'494'799.53
Attribution de l'exercice		17'127'940.09	82'876'375.57
Fonds libres	5.9	37'043'104.80	1'696'227.07
Situation au 1er janvier		1'696'227.07	0.00
Attribution de l'exercice		35'346'877.73	1'696'227.07
		2'072'868'699.24	1'944'178'031.70
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	5.8	82.95%	81.32%

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 29 mars 2007
Au nom du Conseil d'administration

Claude Recordon Francis Hostettler
président secrétaire

Certifiés conformes aux écritures le 29 mars 2007
Pour la Caisse intercommunale de pensions
Les Retraites Populaires

Claude Richard
directeur général

Roger Bornand
directeur

Compte d'exploitation

	Annexe	2006 CHF	2005 CHF
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		109'427'847.40	108'907'014.60
Cotisations des salariés		36'425'996.60	36'003'490.00
Cotisations de l'employeur		36'425'996.60	36'003'490.00
Cotisations supplémentaires des salariés		273'216.40	288'402.45
Cotisations supplémentaires de l'employeur		33'490'519.20	33'304'962.15
Finances d'entrée		306'002.80	344'204.00
Primes uniques et rachats		1'652'086.95	2'692'422.35
Apports aux fonds libres en cas de reprise d'assurés		614'642.70	0.00
Subsides du fonds de garantie		239'386.15	270'043.65
+ Prestations d'entrée		37'008'888.10	34'836'569.60
Apports de libre passage		36'305'394.35	34'237'636.60
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		703'493.75	598'933.00
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		146'436'735.50	143'743'584.20
- Prestations réglementaires		-102'059'824.90	-96'444'233.85
Rentes de vieillesse		-66'292'978.95	-62'600'224.70
Rentes de survivants		-12'405'122.40	-11'662'122.10
Pensions d'enfants		-1'701'326.95	-1'642'299.80
Rentes d'invalidité		-16'173'402.15	-14'941'494.25
Autres prestations réglementaires	7	-118'228.40	-126'169.95
Prestations en capital retraite		-5'207'929.70	-5'471'923.05
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-160'836.35	0.00
- Prestations de sortie	7	-38'936'111.63	-78'959'724.30
Prestations de libre passage en cas de sortie		-23'868'843.43	-64'102'979.85
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-15'067'268.20	-14'856'744.45
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-140'995'936.53	-175'403'958.15
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques (70%)		-75'570'734.00	-78'065'480.00
Constitution capital de prévoyance assurés actifs (100%)		-38'669'301.00	-19'755'428.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés (100%)		-66'731'596.00	-44'973'817.00
Variation des provisions techniques		-2'557'295.00	-49'404'326.00
Variation de la part de financement en répartition (30%)		32'387'458.00	34'240'091.00
Fonds de compensation		0.00	1'828'000.00
- Charges d'assurance		-826'772.00	-5'166'164.65
Cotisations au fonds de garantie		-826'772.00	-962'577.00
Ajustement avances AVS		0.00	-4'203'587.65
= Résultat net de l'activité d'assurance		-70'956'707.03	-114'892'018.60

Compte d'exploitation (suite)

	Annexe	2006 CHF	2005 CHF
= Résultat net de l'activité d'assurance		-70'956'707.03	-114'892'018.60
+ Résultat net des placements	6.8	126'291'838.58	202'747'789.46
sur liquidités		679'504.65	200'098.43
sur créances diverses à court et moyen terme		-46'007.43	-233'213.69
sur obligations et autres créances de débiteurs suisses		4'246'747.21	6'149'500.00
sur obligations de débiteurs étrangers		4'462'405.24	28'379'851.57
sur actions de sociétés suisses		47'807'363.48	72'247'603.74
sur actions de sociétés étrangères		26'975'607.88	59'854'818.24
sur titres de gages immobiliers		3'723'644.16	3'668'350.46
sur immobilier suisse		28'181'434.87	27'202'437.21
sur placements alternatifs		6'270'203.98	2'814'601.23
sur placements privés		3'759'263.54	2'463'841.87
sur autres actifs		231'671.00	-99.60
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		-464'465.00	-512'370.00
+ Autres produits		64'147.77	64'032.57
Produits de prestations fournies		64'147.77	64'032.57
- Autres frais		-3'615.25	-420.00
- Frais d'administration	7	-2'456'381.25	-2'834'410.79
Frais d'administration		-304'494.26	-348'208.81
Frais de gestion administrative		-2'151'886.99	-2'486'201.98
+/- Résultat avant constitution/dissolution de la Réserve de fluctuation de valeurs		52'474'817.82	84'572'602.64
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la Réserve de fluctuation de valeurs		-17'127'940.09	-82'876'375.57
= Excédent de produits		35'346'877.73	1'696'227.07

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après : CIP) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 5 septembre 1923.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'113 au sens de la l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Les Statuts de 1988 ont été approuvés par l'Assemblée des délégués du 15 mai 1987 et par le Conseil d'Etat du canton de Vaud le 8 juillet 1987. Une mise à jour est entrée en vigueur le 1er janvier 2005; elle a été approuvée par l'Assemblée des délégués du 3 juin 2004 et par le Conseil d'Etat dans sa séance du 20 octobre 2004.

Compte tenu d'une modification du mode d'élection des membres du Conseil d'administration (art. 116 et 123 des Statuts) et afin de respecter la nouvelle norme comptable Swiss GAAP RPC 26, une mise à jour, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2006, a été adoptée par l'Assemblée des délégués le 15 juin 2006. Elle est en cours de ratification par le Conseil d'Etat.

Décret du 5 septembre 1923

Règlement du 22 août 1979

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 1er janvier de chaque année

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, mis à jour au 1er janvier 2006

1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

Organes

Assemblée des délégués (art. 113 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les représentants des employeurs et par les représentants des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire et les scrutateurs.

Commission des comptes (art. 129 des Statuts)

La Commission des comptes pour l'exercice 2006 est composée de :

- | | |
|------------|--|
| Employeurs | : Commune d'Orbe
Organisme médico-social vaudois (OMSV), Lausanne |
| Assurés | : Organe régional de protection civile Riviera, Montreux
Commune d'Ormont-Dessous |

Conseil d'administration (art. 123 ss des Statuts)

La CIP est administrée par un Conseil d'administration, élu par l'Assemblée des délégués, à l'exception du représentant de l'Etat. Il est composé de sept membres à savoir, un représentant de l'Etat, trois membres représentant les employeurs et trois membres représentant les assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Les membres du Conseil d'administration désignent le président et le secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Au 1er janvier 2007, il se compose de :

Président	:	Claude Recordon*, syndic, Orbe
Vice-président	:	Dominique Kaser**, boursier communal, Puidoux
Secrétaire (hors Conseil)	:	Francis Hostettler, secrétaire municipal retraité, Yvonand
Secrétaire suppléant (hors Conseil)	:	Olivier Berthoud, directeur adjoint, Vufflens-la-Ville
Représentante de l'Etat	:	Monique Mischler, Lausanne
Membres	:	Etienne Poget**, préposé au contrôle des habitants, Nyon Claude Emery**, boursier communal, Ecublens Laurent Ballif*, syndic et député, Vevey Daniel Belotti*, syndic, Rolle
Suppléants	:	Didier Tenthorey**, adjoint administratif du service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains Christian Monod**, secrétaire municipal, Buchillon Jean-Pierre Pernet**, chef du personnel, Montreux Philippe Gander*, municipal, Lucens Frédéric Borloz*, syndic, Aigle Claude Uldry*, municipal, Nyon

* représentant des employeurs

** représentant des assurés

La Caisse s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil.

L'adresse de la Caisse est la suivante :

Caisse intercommunale de pensions	Téléphone	: 021 348 21 11
Rue Caroline 11	Fax	: 021 348 21 69
Case postale 288	E-mail	: info@cipvd.ch
CH - 1001 Lausanne	Site web	: www.cipvd.ch

1.5 Gérance (art. 130 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée aux Retraites Populaires, Lausanne.

Cet établissement a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil.

Un membre de la Direction des Retraites Populaires doit assister aux séances du Conseil et aux Assemblées des délégués. Il a voix consultative.

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé (art. 141 des Statuts)

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par :

Meinrad Pittet, docteur en sciences actuarielles, expert en prévoyance professionnelle, Genève.

Organe de contrôle (art. 134 des Statuts)

Le Conseil a désigné la société BDO Sofirom, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse.

Conseillers

La CIP fait calculer chaque année la performance de ses placements par le consultant Coninco, Vevey. Une attestation est fournie.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du Canton de Vaud.

1.7 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2006, 306 communes (301 en 2005), services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP.

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvement des membres actifs

	Plan ordinaire	Plan risque	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risque	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2006 / 2005	7'483	27	427	7'937	7'755	6	193	7'954
Augmentation								
Nouveaux	871	41	400	1'312	676	28	459	1'163
Réactivés	77		8	85	58		5	63
	948	41	408	1'397	734	28	464	1'226
Diminution								
Démissions	-426	-10	-301	-737	-722	-4	-223	-949
Transferts au plan ordinaire		-21		-21		-3		-3
Décès sans prestation	-4			-4	-1			-1
Décès avec prestations	-8			-8	-2			-2
Invalides	-131		-15	-146	-117		-7	-124
Retraités	-183		-11	-194	-164			-164
	-752	-31	-327	-1'110	-1'006	-7	-230	-1'243
Effectif au 1er janvier 2007 / 2006	7'679	37	508	8'224	7'483	27	427	7'937

2.2 Mouvement des pensionnés

	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2006 / 2005						
Invalides définitifs	653	10	663	632	8	640
Invalides temporaires	43		43	34		34
Retraités	2'024	3	2'027	1'934	3	1'937
Conjoints survivants	758		758	726		726
Enfants	310		310	299		299
	3'788	13	3801	3'625	11	3636
Augmentation						
Nouveaux invalides définitifs	56		56	45	2	47
Nouveaux retraités	173		173	156		156
Nouveaux conjoints survivants	58		58	52		52
	287	0	287	253	2	255
Diminution						
Sorties par décès						
Invalides définitifs décédés	-23	-1	-24	-21		-21
Retraités décédés	-59		-59	-64		-64
Conjoints survivants décédés	-27		-27	-19		-19
	-109	-1	-110	-104	0	-104
Sorties par suppression de pension						
Invalides définitifs	-5		-5	-3		-3
Retraités (annulations)			0	-2		-2
Conjoints survivants décédés	-1		-1	-1		-1
	-6	0	-6	-6	0	-6
Mouvement: pensions temporaires						
Invalides temporaires	13		13	9		9
Enfants	36		36	11		11
	49	0	49	20	0	20
	4'009	12	4'021	3'788	13	3'801
Effectif au 1er janvier 2007 / 2006						
Invalides définitifs	681	9	690	653	10	663
Invalides temporaires	56	0	56	43	0	43
Retraités	2'138	3	2'141	2'024	3	2'027
Conjoints survivants	788	0	788	758	0	758
Enfants	346	0	346	310	0	310
	4'009	12	4'021	3'788	13	3'801

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a des Statuts)

La Caisse gère trois plans d'assurance :

- a) le plan risques (art. 2b des Statuts);
- b) le plan ordinaire (art. 2c des Statuts);
- c) le plan minimum LPP (art. 2d des Statuts).

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès l'entrée en fonction de l'assuré et jusqu'à son affiliation dans le plan ordinaire.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan ordinaire.

Le plan ordinaire couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. Pour ce plan, un contrat est conclu avec Les Retraites Populaires (art. 166 des Statuts). Les cotisations et prestations y relatives n'entrent pas dans le bilan et le compte d'exploitation de la CIP.

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 2c des Statuts).

Son équilibre financier est déterminé selon le système de financement mixte. La part de financement en répartition est de 30% et celle en capitalisation de 70%.

Cotisations du plan risques (art. 29 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3% du traitement cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 29a des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24% du traitement cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante, au choix de l'employeur :

cotisation ordinaire	assuré	8%		9%
cotisation ordinaire	employeur	8%	ou	9%
contribution spéciale	employeur	8%		6%
Total		<u>24%</u>		<u>24%</u>

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts)

La Caisse dispose d'un Fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le Fonds de solidarité est alimenté par :

- 1) la finance d'entrée (art. 28 des Statuts);
- 2) les dons, legs et recettes diverses;
- 3) le rendement de la fortune du Fonds calculé au taux technique (art. 132 des Statuts).

Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 41 des Statuts)

Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de cette disposition. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 928'530.00 (2005: CHF 927'613.90). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application à l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actif).

Liquidités

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière.

Les autres créances de débiteurs suisses sont portées au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, les dérivés ainsi que les mandats de gestion sont évalués à la valeur boursière. Pour les actions non cotées, la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues, est prise en compte.

Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs sont capitalisés sur la base des taux suivants :

immeubles de plus de 10 ans	7,25%
immeubles de 10 ans et moins	6,60%
immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	6,00%

En ce qui concerne les terrains à bâtir, ils sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude.

Placements alternatifs et privés

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

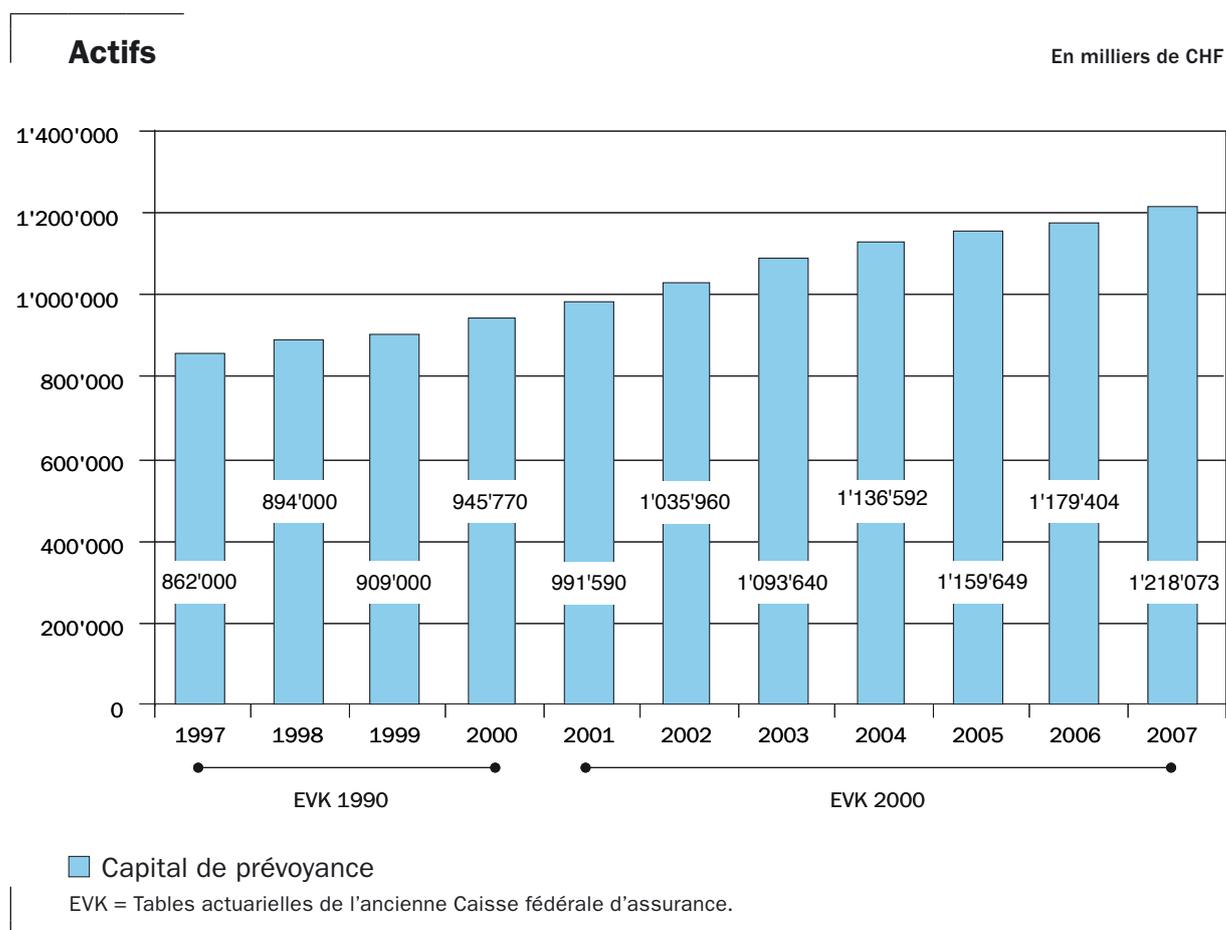
Les principes comptables n'ont pas fait l'objet de changement pour l'exercice 2006.

5 Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CIP n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum, un contrat a été conclu avec Les Retraites Populaires (art. 166 des Statuts).

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1er janvier)

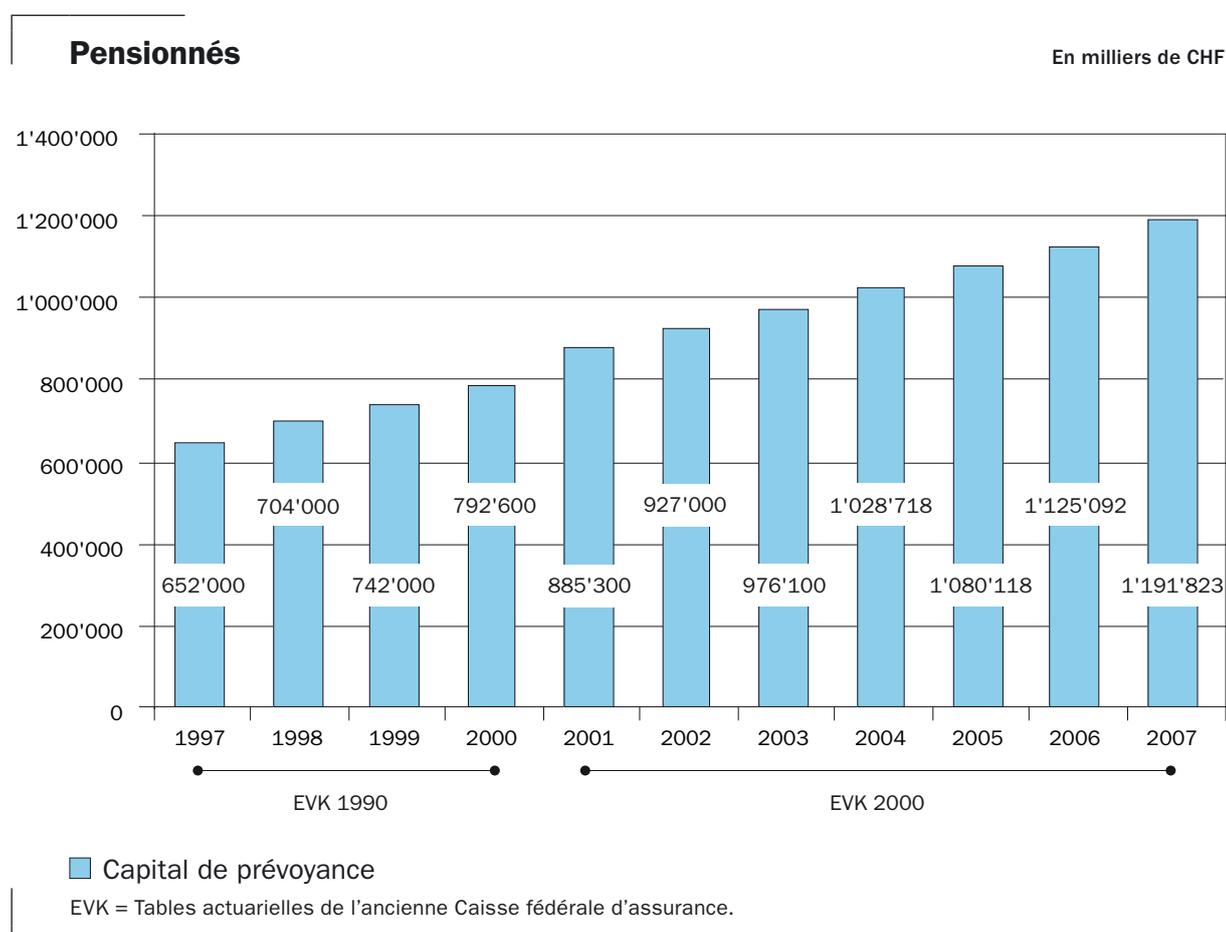


5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimum) compris dans les capitaux de prévoyance se montent à :

	2006 CHF	2005 CHF
Actifs	445'983'451.90	420'345'604.15
Invalides	20'798'185.35	21'816'019.00

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1er janvier)



5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été déposée en septembre 2005 par l'expert agréé. Les dates retenues sont le 31 décembre 2004 pour les comptes et le 1er janvier 2005 pour les données individuelles.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 16 septembre 2005 sont les suivantes :

- Les dispositions statutaires de la CIP relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.
- L'équilibre financier de la Caisse est assuré compte tenu du financement, du plan de prévoyance en vigueur, de l'adaptation conditionnelle des pensions et du système financier appliqué. La Caisse est ainsi en mesure de garantir ses engagements.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 3,5% (art. 132 des Statuts).

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CIP. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et il est porté à la connaissance de l'organe de contrôle et de l'autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Total des provisions techniques (100%)	65'355'121.00	62'797'826.00
Provision pour changement des tables actuarielles (100%)	35'754'711.00	28'127'303.00
Provision pour indexations futures (100%)	29'600'410.00	34'670'523.00

5.6.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31.12.2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0.5% des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31.12.2006, la provision atteint 3.0% des capitaux de prévoyance des pensionnés.

5.6.2 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui sont décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la Réserve de fluctuation de valeurs. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculées selon les bases actuarielles de la CIP, est prélevée de la provision.

	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Provision pour indexations futures (100%)	29'600'410.00	34'670'523.00
Solde au 1er janvier	34'670'523.00	0.00
Prélèvement de l'année	-17'318'416.00	0.00
Attribution de l'année	12'248'303.00	34'670'523.00

L'indexation octroyée le 1er juillet 2006 était de 1.5%.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Pas de modification des bases et hypothèses techniques pour l'exercice 2006.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 139 des Statuts, le degré de couverture est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe.

Le degré de couverture est calculé au 1er janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2006, le degré de couverture de la CIP, conformément à l'art. 44 al. 1 OPP2, se justifie comme il suit :

	31.12.2006	31.12.2005
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)	2'475'252'163.00	2'367'293'971.00
Part de financement en répartition (30%) [art. 139 des Statuts]	-742'575'649.00	-710'188'191.00
Total des capitaux de prévoyance	1'732'676'514.00	1'657'105'780.00
Réserve de fluctuation de valeurs	283'499'115.19	266'371'175.10
Fonds libres	37'043'104.80	1'696'227.07
Fortune de prévoyance disponible	<u>2'053'218'733.99</u>	<u>1'925'173'182.17</u>
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	82.95%	81.32%
Degré de couverture minimum art. 139 des Statuts	70.00%	70.00%

5.9 Fonds libres

L'objectif du montant porté dans la rubrique des fonds libres est de couvrir les risques liés aux incertitudes législatives concernant les caisses de pensions de droit public. Pour 2005 et 2006, l'entier de l'excédent de produit a été comptabilisé dans ce poste. Ce montant est par conséquent réservé.

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante oeuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les dispositions de l'OPP2 en matière de limites de placements.

Au 31 décembre 2006, l'allocation basée sur les valeurs de marché et conformément à l'OPP2 se présente comme il suit (chiffres en millions de CHF) :

Répartition des placements selon l'OPP2

	Limites OPP2		Situation au 31.12.2006			Situation au 31.12.2005		
	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme et compte de régularisation actif	100	120.25	5.80			71.28	3.67	
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	100	265.77	12.82			267.66	13.77	
Titres de gages immobiliers	75	125.70	6.06		42.0	128.38	6.60	
Obligations de débiteurs étrangers en CHF	30	0.00	0.00	17		0.00	0.00	
Obligations de débiteurs étrangers	20	358.09	17.27		31	353.67	18.19	
Actions de sociétés étrangères	30							
Actions de sociétés suisses	25	287.24	13.87		28	271.85	13.98	
Placements alternatifs, placements privés et autres actifs	70	146.01	7.04		58.0	107.61	5.53	
Immobilier suisse	50	483.24	23.32		28	469.18	24.14	
		2'072.87	100.00			1'944.18	100.00	

Le présent tableau ne suit pas la structure des placements figurant au bilan afin de tenir compte des limites spécifiques imposées par l'OPP2

Placements collectifs

Un Fonds Institutionnel à compartiments multiples a été créé par Les Retraites Populaires. La CIP a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (actions et obligations) cotés en bourse.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

Performance globale

Chaque année, la CIP fait calculer la performance par le consultant Coninco, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

1. Les possibilités de placement ont été étendues sur la base du règlement des placements.
2. L'analyse performance – risque ainsi que la congruence entre les actifs et les passifs, réalisée en octobre 2006 par Pittet Associés SA, Genève, ont déterminé, de manière concluante, que cette répartition des actifs était conforme aux buts de la CIP.

6.3 Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la Réserve de fluctuation de valeurs

La Réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2007 et de leur volatilité, l'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs fixé, en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, reste inchangé pour 2006. Il est compris entre 6.9% et 13.8%.

	31.12.2006	31.12.2005
	CHF	CHF
Total des placements de la CIP	2'054'341'414.44	1'930'225'906.51
6.9% représentent	141'749'557.60	133'185'587.55
13.8% représentent	283'499'115.19	266'371'175.10

L'objectif de 2 écarts-types de la Réserve de fluctuation de valeurs est atteint.

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2006	31.12.2005
	CHF	CHF
Placements	2'054'341'414.44	1'930'225'906.51
Liquidités	93'303'596.96	54'337'158.37
Créances diverses à court et moyen terme	8'418'701.10	2'992'029.20
Administration fédérale des contributions	5'482'761.55	1'018'251.30
Annuités à percevoir	1'728'315.65	1'026'832.35
Chauffage	697'480.75	613'429.55
Loyers à recevoir	546'192.70	483'091.25
Débiteurs pour travaux immobiliers à refacturer	210'423.75	126'917.55
Comptes pensionnés en suspens	53'526.70	23'507.20
Correctif d'actif	-300'000.00	-300'000.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	265'774'549.10	267'657'695.35
Placements collectifs	151'351'702.20	144'742'288.50
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	114'422'844.90	122'915'404.85
Prêts divers	2.00	2.00
Obligations de débiteurs étrangers	358'085'560.36	353'670'778.29
Obligations	0.00	218'901'637.41
Placements collectifs	358'085'560.36	134'769'140.88
Actions de sociétés suisses	286'568'343.94	274'551'344.90
Actions non cotées	405'449.50	405'450.50
Placements collectifs	286'162'894.44	274'145'894.40
Actions de sociétés étrangères	287'236'106.55	271'847'929.90
Placements collectifs	287'236'106.55	271'847'929.90
Titres de gages immobiliers	125'699'517.75	128'383'964.45
Crédits de construction	4'580'869.50	4'367'406.10
Créances hypothécaires	116'080'439.25	118'939'640.35
Placements collectifs	5'038'209.00	5'076'918.00
Immobilier suisse	483'242'930.85	469'175'130.02
Immobilier direct	483'758'459.09	456'061'671.10
Investissements en cours	596'816.58	16'069'249.50
Placements collectifs	950'000.00	880'000.00
Correctif d'actif	-2'062'344.82	-3'835'790.58
Placements alternatifs	113'952'048.03	85'647'420.32
Placements privés	32'060'058.80	21'943'938.21
Autres actifs	1.00	18'517.50

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Néant.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagements de versements complémentaires

Véhicule de placements	Engagement en devises étrangères au 31.12.2006	au cours de	Engagement au 31.12.2006 en CHF	Engagement en devises étrangères au 31.12.2005	au cours de	Engagement au 31.12.2005 en CHF
Placements privés			40'826'865.54			30'263'156.42
a) (en CHF)			998'570.29			378'270.30
b) (en SEK)	1'000'000.00	0.18	178'386.60	1'800'000.00	0.17	298'081.26
c) (en EUR)	12'510'781.93	1.61	20'138'230.35	10'992'118.65	1.55	17'088'127.81
d) (en USD)	15'984'007.78	1.22	19'511'678.30	9'483'422.78	1.32	12'498'677.05

Les souscriptions de fonds de placement n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

Immeuble

Aucune acquisition à terme conditionnelle n'est ouverte au 31.12.2006 (CHF 544'000.00 pour 2005).

Engagements découlant des crédits de construction

Le montant, octroyé mais non encore utilisé à fin 2006, s'élève à CHF 8'710'205.50 (2005: CHF 4'081'747.35)

6.8 Explications du résultat net des placements

	2006 CHF	2005 CHF
Résultat net sur placements	126'291'838.58	202'747'789.46
Résultat net sur liquidités	679'504.65	200'098.43
Produits	739'406.73	240'764.49
Charges	-59'902.08	-40'666.06
Résultat net sur créances diverses à court et moyen terme	-46'007.43	-233'213.69
Produits	1'116.65	32.60
Charges	-47'124.08	-93'246.29
Attribution à correctif d'actif	0.00	-140'000.00
Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	4'246'747.21	6'149'500.00
Intérêts sur obligations et autres créances suisses	4'374'372.00	3'786'659.30
Gains sur obligations	0.00	569'393.73
Produits sur prêts aux corporations de droit public	3'666'907.40	4'180'529.10
Produits sur prêts divers	3'200.00	21'869.17
Frais sur obligations	-216'911.31	-200'292.47
Pertes sur obligations	-3'452'417.10	-2'067'202.00
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-128'403.78	-141'455.83
Perte sur prêts divers	0.00	-1.00
Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers	4'462'405.24	28'379'851.57
Intérêts	6'241'420.01	9'637'028.95
Gains	4'770'002.19	22'571'135.58
Frais	-693'029.58	-1'034'897.94
Pertes	-5'855'987.38	-2'793'415.02
Résultat net sur actions de sociétés suisses	47'807'363.48	72'247'603.74
Produits	3'173'882.05	3'627'605.95
Gains	45'043'257.38	70'187'194.32
Frais	-409'774.95	-389'142.88
Pertes	-1.00	-1'178'053.65
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	26'975'607.88	59'854'818.24
Produits	1'828'568.52	1'252'133.67
Gains	25'584'185.65	59'061'205.75
Frais	-393'625.99	-414'133.18
Pertes	-43'520.30	-44'388.00
Résultat net sur titres de gages immobiliers	3'723'644.16	3'668'350.46
Produits sur crédits de construction	161'269.20	133'480.00
Produits sur créances hypothécaires	3'817'952.00	3'759'183.90
Frais sur crédits de construction	-20'181.16	-14'574.97
Frais sur créances hypothécaires	-196'686.88	-195'206.47
Pertes sur créances hypothécaires	-38'709.00	-14'532.00
Résultat net sur immobilier suisse	28'181'434.87	27'202'437.21
Produits sur immeubles	33'344'135.90	32'024'439.48
Intérêts sur investissements immeubles en propriété	287'974.15	453'631.60
Gains	4'529'495.30	3'314'559.00
Entretien et autres charges	-9'980'170.48	-8'590'192.87
Résultat net sur placements alternatifs	6'270'203.98	2'814'601.23
Produits	253'263.44	166'685.13
Gains	6'355'148.11	2'954'452.70
Frais	-338'207.57	-251'484.46
Pertes	0.00	-55'052.14
Résultat net sur placements privés	3'759'263.54	2'463'841.87
Produits	196'999.93	326'180.18
Gains	4'497'223.34	3'113'416.01
Frais	-178'549.47	-83'525.99
Pertes	-756'410.26	-892'228.33
Résultat net sur autres actifs	231'671.00	-99.60
Gains	231'671.00	0.00
Frais	0.00	-99.60

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus ou moins-values).

A ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés selon la Méthode Hambourgeoise, c'est-à-dire en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'entrées et de sorties effectives.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyen investis.

Eléments du bilan (Méthode Hambourgeoise)	2006			2005		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CIP		Capital moyen investi	Performance nette de la CIP	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	62'686'701	633'497	1.01%	45'213'382	-33'115	-0.07%
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	273'989'381	4'246'747	1.55%	276'681'778	6'149'500	2.22%
Obligations de débiteurs étrangers	359'057'996	4'462'405	1.24%	329'111'812	28'379'852	8.62%
Actions de sociétés suisses	254'623'018	47'807'364	18.78%	213'918'670	72'247'604	33.77%
Actions de sociétés étrangères	267'170'813	26'975'608	10.10%	226'301'253	59'854'818	26.45%
Titres de gages immobiliers	124'987'348	3'723'644	2.98%	122'578'058	3'668'350	2.99%
Immobilier suisse	474'447'954	28'181'435	5.94%	460'032'761	27'202'437	5.91%
Placements alternatifs	101'036'522	6'270'204	6.21%	78'761'060	2'814'601	3.57%
Placements privés	24'880'544	3'759'264	15.11%	16'872'552	2'463'842	14.60%
Autres actifs	9'259	231'671	NS *	18'518	-100	-0.54%
Performance des placements	1'942'889'536	126'291'839	6.50%	1'769'489'844	202'747'789	11.46%
Dettes	-2'405'604	0	0.00%	-20'136'982	346	0.00%
Provisions non techniques	-8'288'048	-276'691	3.34%	-7'543'445	-294'336	3.90%
Performance de l'actif net	1'932'195'884	126'015'148	6.52%	1'741'809'417	202'453'799	11.62%

* NS = non significatif

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres postes du Bilan

Actif	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Compte de régularisation actif	18'527'284.80	13'952'125.19
Intérêts courus	788'212.75	782'902.65
Autres comptes de régularisation	17'739'072.05	13'169'222.54
 Passif		
Autres dettes	4'626'936.40	4'998'988.43
Les Retraites Populaires	1'136'729.49	1'600'027.82
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	189'808.66	1'489'738.86
Créancier AFC	13'520.70	25'839.55
Fournisseurs	15'356.40	96.00
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	15'588.00	14'577.90
Crédits de constructions	276'293.95	0.00
Chauffage	276'989.50	215'860.40
Créanciers divers immobilier	986'833.95	6'631.20
Fonds libres ORIPH	0.00	324'871.85
Comptes en suspens (actifs et pensionnés)	1'715'815.75	1'321'344.85
 Compte de régularisation passif	1'554'745.85	1'757'721.10
Loyers perçus d'avance	630'108.80	745'875.85
Autres comptes de régularisation	924'637.05	1'011'845.25
 Provisions non techniques	8'520'280.00	8'055'815.00
Fonds de solidarité	8'394'280.00	7'925'815.00
Provisions pour risques	126'000.00	130'000.00
 Répartition des provisions non techniques:		
Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts)		
La définition figure au point 3.3 de la présente annexe.		
Le Fonds de solidarité a évolué de la façon suivante:		
Solde au 1er janvier	7'925'815.00	7'443'445.00
Prestations versées (autres prestations réglementaires)	-118'228.40	-126'169.95
Finances d'entrée	306'002.80	344'204.00
Attribution au taux technique de 3.5%	280'690.60	264'335.95
Solde au 31 décembre	8'394'280.00	7'925'815.00
 Provision pour risques		
Solde au 1er janvier	130'000.00	100'000.00
Variation de la provision	-4'000.00	30'000.00
Solde au 31 décembre	126'000.00	130'000.00

Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2006 CHF	2005 CHF
Autres prestations réglementaires	118'228.40	126'169.95
Prestations du fonds de solidarité :		
Prestations mensuelles	108'114.70	119'017.20
Allocations uniques	10'113.70	7'152.75
Prestations de sortie	38'936'111.63	78'959'724.30
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
En 2006, 426 assurés (722 en 2005) ont démissionné sans avoir droit à une pension	23'868'843.43	64'102'979.85 ¹⁾
Versements anticipés pour la propriété du logement et du divorce :		
En 2006, 125 (127 en 2005) pour l'accession à la propriété	11'694'337.65	11'964'958.50
En 2006, 36 (42 en 2005) ensuite de divorce	3'372'930.55	2'891'785.95

1) Dans le cadre du transfert EtaCom, CHF 36'326'474.00 sont transférés à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, soit 328 assurés.

Frais d'administration	2'456'381.25	2'834'410.79
Charges Conseil + Assemblée des délégués	141'249.66	132'932.46
Frais d'examens médicaux	31'865.25	34'488.00
Expertises, travaux techniques et divers	131'379.35	180'788.35 ²⁾
Frais de gestion des dossiers	2'151'886.99 ³⁾	2'486'201.98

2) En 2005, CHF 43'976.10 concernaient l'exercice 2004.

3) (Selon effectifs au 01.01. + nouveaux actifs * prix par dossier) + TVA (183.90 pour 2006 et 180.30 pour 2005).	2'582'286.99	2'486'201.98
Restitution de l'année (La gérante a procédé pour la première année à une restitution de 16.65% des frais par dossiers).	-430'400.00	0.00

	2006	2005
Traitements cotisants	444'232'203	440'001'436
Frais d'administration en % des traitements cotisants	0.553%	0.644%
Frais d'administration par assuré / pensionné	200.60	241.47

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2005 ont été adressés à l'autorité de surveillance des fondations.

Cette autorité a souhaité obtenir quelques précisions complémentaires. De plus, elle nous a interrogés sur les garanties offertes par les employeurs. Une étude est en cours à ce sujet.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Les Statuts de la Caisse (art. 139 al. 3) fixe expressément le degré de couverture à un seuil inférieur à 100%. Par conséquent, l'objectif de 70% ne présente donc pas de découvert en tant que tel.

Les 70% représentent la part financée en capitalisation, les 30% celle financée en répartition, voir point 3.2.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CIP.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles, opposant la CIP à des locataires d'un immeuble propriété de celle-ci, sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CIP, procédures qui sont toutefois sans influence sur l'équilibre financier de cette dernière.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

Assemblée des délégués

Rapport de l'organe de contrôle



BDO Sofirom
Financial Services

1002 Lausanne, Place Pépinet 1
Tél : 021 / 321.60.00 Fax : 021 / 321.60.10
<http://www.bdo.ch>

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil d'administration de la

Caisse Intercommunale de Pensions, Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse Intercommunale de Pensions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 29 mars 2007

BDO Sofirom

Jean-Edgar Rodondi

Jean-Marc Sterchi

Experts-comptables diplômés
Réviseurs responsables

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et pertes, annexe)

Rapport de la Commission des comptes



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

Gérée par
Les Retraites Populaires
Services aux Institutionnels



RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

La Commission des comptes de l'exercice 2006 est composée des délégués des communes d'Orbe, d'Ormont-dessous, de l'Organe régional de protection civile Riviera, Montreux et de l'Organisme médico-social vaudois, Lausanne.

Elle s'est réunie le 13 avril 2007 aux Retraites Populaires à Lausanne.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Fiduciaire BDO Sofifrom, et des commentaires qu'il contient, la Commission a examiné les éléments du bilan et du compte d'exploitation. Les explications qui lui ont été données lui ont permis de se forger une opinion favorable sur les documents présentés.

La Commission a également examiné le mode de présentation des comptes annuels découlant des dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Elle a obtenu tous les renseignements qui étaient susceptibles de l'intéresser. Elle remercie MM. Roger Bornand, directeur, M. Maurice Bachofen et M. Johnny Perera, sous-directeurs.

Conformément à l'art. 129, al. 4 des Statuts, elle a fixé les modalités de rétribution des membres du Conseil et autres ayants droits.

En conclusion de son rapport, la Commission propose à l'Assemblée des délégués:

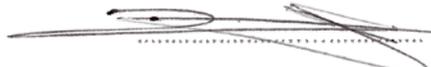
- a) d'approuver les comptes de l'exercice 2006 tels qu'ils sont présentés;
- b) d'en donner décharge avec remerciements au Conseil d'administration;
- c) de la libérer de son mandat.

Lausanne, le 13 avril 2007

Le délégué de la Commune d'Orbe


M. Pierre Mercier

Le délégué de la Commune d'Ormont-Dessous


M. Daniel Jung

Le délégué de l'Organe régional de protection civile Riviera,
Montreux


M. Pierre-Alain Masson

Le délégué de l'Organisme médico-social vaudois,
Lausanne


M. José Rohrer

Ordre du jour de l'assemblée annuelle des délégués

Mercredi 20 juin 2007

à 15 heures

Grande salle du Forum de Savigny

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués
3. Rapport du Conseil d'administration
4. Rapport de la Commission des comptes
5. Discussion et approbation de la gestion et des comptes
6. Nomination de la Commission des comptes
7. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 121 des Statuts)

Une collation sera servie à l'issue de l'assemblée



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

Inventaires

Liste des immeubles par district

District Aigle

Aigle

- Evian 27
- Evian 29

Villeneuve

- Remparts 14

District Cossonay

Cossonay

- Laurelles 1-3-5
- Prés-du-Dimanche 16

District Echallens

Echallens

- Praz-Palud 2 A-B-C

District Lausanne

Epalinges

- Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53

Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois de la Fontaine 9
- Cour 7-9
- Montoie 39-41
- Vermont 4
- WTC

Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

Pully

- Pallin 35-35 A

Renens

- Baumettes 72-84
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

District La Vallée

Le Sentier

- Amoureux 32

District Lavaux

Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

Forel

- Aux Prés-de-Bamps

District Morges

Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

Denges

- Plaine 8

Ecublens

- Croset 16 A-B
- Forêt 2 et 6

Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

Tolochenaz

- Saux 2 A-B-C

District Moudon

Moudon

- Cerjat 9
- Cerjat 11
- Montillier 8

District Nyon

Gland

- Aubépines 14-16-18

Nyon

- Eysins 34
- Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

District Orbe

Chavornay

- Cité 11
- Jura 26A-B/28

Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4 A-B

Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

District Oron

Oron-la-Ville

- Lausanne 13

- District Payerne

Payerne

- Bellevue-Riollaz 2
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59bis

District Rolle

Mont-sur-Rolle

- Fauvette 1

Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 86

District Vevey

Montreux (Baugy-sur-Clarens)

- Crêtes 10-12-14

Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20

Montreux (Clarens)

- Brayères 7-9
- Collège 22

La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chailly 22

St-Légier

- Malavernaz 7

Vevey

- Moulins 11
- Nord 2/Reller 2-4
- Vert 43-45

District Yverdon

Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3
- Uttins 10
- Venel 1
- Venel 3

Yvonand

- Tannerie 1

Liste des employeurs - communes, services et institutions

affiliés au sens de l'art. 4 des Statuts avec l'effectif des assurés et des pensionnés au 1er janvier 2007

N = Nouvel employeur en 2006

* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés

** = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la Caisse

No de l'employeur	No de l'employeur	Nom de l'employeur	Effectif des	
			assurés	pensionnés
284	2005	Aclens	2	
48	1963	AFIRO, Lausanne	40	8
501	1925	Aigle	69	72
74	1970	Allaman	2	2
3	1957	Apples	6	2
52	1976	Arnex-sur-Orbe	2	
183	1987	Arrondissement scolaire d'Echallens		1
216	1992	Arsco S.A., Coppet	4	
286	2005	Asiege - Granges-Marnand		
209	1991	Assens	2	1
248	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	2	
236	1994	Association broyeur pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	140	6
251	1999	Association de communes de la région de Cossonay-Orbe-La Vallée pour la régionalisation de l'action sociale	41	
34	1969	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier		1
243	1998	Association de l'établissement secondaire d'Avenches AESA	2	1
246	1998	Association d'exploitation forestière intercommunale, Lucens, Granges-Marnand	2	
208	1991	Association de parents pour la petite enfance « Garderie Domino », Ecublens	9	
116	1968	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	4	1
212	1991	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	3	2
102	1974	Association intercommunale AIC, Chavannes-Renens	9	15
152	1979	Association intercommunale des eaux usées de la Côte APEC, Gland	3	1
255	1999	Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet	1	
202	1991	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson		
163	1982	Association intercommunale du triage du Suchet	2	
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz	1	1
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	10	5
176	1986	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	
85	1972	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne		
156	1981	Association intercommunale pour l'instruction publique et primaire, Coppet	14	3
147	1978	Association intercommunale pour l'établissement scolaire de Mézières	3	1
219	1992	Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile	444	143
256	2000	Association « Les Pinceaux Magiques », Lausanne		
224	1992	Association « Point Rencontre », Morges		
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	157	28
232	1994	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	302	40
272	2002	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	18	3
229	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut	155	16
225	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Grandson et Yverdon	420	49
			1874	405

Inventaires

No de l'employeur	No de		Effectif des	
			assurés	pensionnés
			1874	405
233	1994	Association pour la santé, la prévention, le maintien à domicile et l'aide à la famille des districts de Vevey et de Lavaux, Vevey	259	61
268	2002	Association régionale d'action sociale dans la Broye, Payerne	30	3
260	2000	Association RAS Yverdon - Grandson	36	
240	1997	Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, ARASOL	33	1
257	1999	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne, ARASMA	34	3
287	2005	Association régionale pour l'action sociale «région Nyon-Rolle»	40	1
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle	3	1
280	2004	Association suisse du Multimédia - Swissmedia, Vevey	1	
264	2001	Association vaudoise du diabète, Le Mont-s/Lausanne	4	1
266	2001	Association « réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise », Lausanne	25	
270	2002	Association réseau de soins de l'ouest lémanique, Nyon	1	
5	1924	Aubonne	33	23
104	1931	Avenches	16	11
115	1968	B allaigues	5	3
6	1945	Baulmes	7	3
154	1980	Bavois	5	1
7	1951	Begnins	7	4
8	1963	Belmont-sur-Lausanne	23	12
9	1961	Berolle		1
510	1945	Blonay	53	24
205	1991	Boussens	4	
259	2000	Bournens	5	
11	1962	Bretigny-sur-Morrens	3	1
98	1970	Buchillon	5	2
N288	2006	Bullet	6	
120	1971	Bursinel	3	
96	1966	Bursins	3	1
513	1951	Bussigny-près-Lausanne	89	42
206	1989	C arrouge	5	2
249	1999	Centre social régional de Prilly-Echallens	20	4
148	1978	Centrale des forêts du Cercle de Cully	3	5
254	1999	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	9	
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	3	1
198	1990	Centre de rencontre et d'animation, Renens	7	1
168	1983	Centre thermal, Yverdon-les-Bains	10	5
127	1973	Chapelle-sur-Moudon		2
107	1967	Chardonne	13	6
81	1964	Château-d'Oex	27	22
141	1976	Chavannes-de-Bogjs	4	4
188	1988	Chavannes-des-Bois	2	
12	1971	Chavannes-sur-Moudon		1
514	1928	Chavannes-près-Renens	47	26
15	1958	Chavornay	14	7
516	1963	Cheseaux-sur-Lausanne	24	18
517	1951	Chexbres	12	13
130	1973	Colonie de vacances, Lutry		
14	1975	Combremont-le-Petit	1	
87	1964	Commugny	8	6
222	1992	Communauté de la région lausannoise « COREL », Lausanne	3	
187	1988	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	1
103	1966	Coppet	33	6
73	1970	Corcelles-le-Jorat	6	
112	1968	Corcelles-près-Payerne	7	9
518	1934	Corseaux	11	10**
551	1969	Corsier	22	15
19	1935	Cossonay-Ville	24	16
106	1974	Crans-près-Céligny	7	2
520	1945	Crissier	55	45
95	1966	Cugy	13	7
521	1944	Cully	14	8
22	1959	D aillens	4	2
201	1989	Denens	3	
62	1980	Duillier	4	1
190	1988	Dully	3	
23	1949	E challens	51	27
111	1967	Echandens	10	5
157	1982	Echichens	5	
64	1964	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	131	44
			3224	925

Inventaires

No de l'employeur		Effectif des		
		assurés	pensionnés	
		3224	925	
162	1982	Ecole des soins infirmiers, Morges	2	2
174	1985	Ecole professionnelle de Montreux		
24	1932	Ecublens	95	40
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	
25	1957	Epalinges	54	35
26	1938	Epesses	2	1
262	2000	EPS Echallens - Poliez-Pittet		
94	1966	Essertines-sur-Rolle	4	1
161	1982	Etablissement médico-social des Pâquis, Morges		5
171	1984	Etablissement médico-social Les Cerisiers, Payerne	3	
274	2002	Etablissement secondaire d'Aubonne et environs	2	
180	1987	Etablissement scolaire Apples-Bière		1
261	2000	Etablissement scolaire Bercher-Pailly		
269	2001	Etablissement scolaire d'Yvonand & environs		
178	1986	Etablissement scolaire de La Sarraz et environs		
278	2003	Etablissement scolaire de Gimel et environs		
189	1988	Etablissement scolaire de Gland		1
221	1992	Etablissement scolaire du plateau du Jorat, Thierrens	1	
271	2002	Etablissement scolaire du Sépey		
177	1986	Etablissement scolaire primaire et secondaire, Oron-Palézieux	1	1
267	2000	Etablissement secondaire Veyron-Venoge, L'Isle		
97	1966	Etoy	11	10
167	1983	Eysins	4	
134	1974	Faoug	7	1
110	1967	Fédération des hôpitaux vaudois, Prilly		
N291	2006	Ferlens	2	
63	1970	Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne	2	2
N289	2006	Fondation de la saison culturelle de Montreux	3	
184	1987	Fondation de l'Ecole du Château de Carrouge	42	2
215	1992	Fondation des arts et spectacles, Vevey	10	3
234	1994	Fondation des Services d'aide et de soins communautaires, Morges	300	47
223	1992	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	2	
218	1992	Fondation du centre de vie enfantine « Les Acacias », Prilly	17	2
194	1989	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	52	1
276	2002	Fondation du Château de Chillon, Veytaux	9	
169	1986	Fondation du Midi, Nyon		3
258	2000	Fondation pour le dépistage du cancer du sein - Morges	8	1
235	1994	Fondation médico-sociale de la zone sanitaire IV, Nyon		
173	1985	Fondation Profa, Lausanne	77	12
237	1994	Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	35	1
136	1985	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	39	6
46	1978	Forel-Lavaux	11	6
27	1951	Founex	13	4
28	1963	Froideville	6	4
59	1963	Gardes forestiers intercommunaux St-Cierges	1	1
60	1965	Gardes forestiers intercommunaux Champvent		1
133	1974	Gilly	5	2
159	1982	Gimel	11	5
137	1974	Gingins	7	2
585	1964	Gland	56	19
165	1982	Gollion	2	1
529	1924	Grandson	22	15
30	1952	Grandvaux	12	7
80	1965	Granges-Marnand	5	8
N290	2006	Grens	1	
186	1988	Groupement scolaire du Cercle de Saint-Saphorin		
277	2003	Haute école de théâtre de Suisse romande HETSR, Lausanne	17	
31	1960	Hermenches		
61	1971	Hôpital d'Aubonne	1	1
135	1974	Hôpital de Lavaux, Cully	2	2
77	1970	Hôpital de Morges	28	39
88	1964	Hôpital de Moudon		1
79	1964	Hôpital de Nyon	1	16
20	1969	Hôpital de Saint-Loup	11	40
89	1964	Hôpital du Chablais	8	8
92	1956	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	10	16
32	1947	Hôpital Riviera, site de Montreux	6	20
93	1974	Institution de Lavigny	73	63 **
33	1962	Jouxens-Mézery	5	2
123	1972	Juriens	2	1
			4326	1387

Inventaires

No de l'employeur	No de		Effectif des	
			assurés	pensionnés
			4326	1387
N292	2006	L a Chaux	1	
4	1938	La Forestière (AFV-BV)	11	16
65	1970	La Sarraz	11	7
71	1970	La Solidarité, Lausanne		1
534	1924	La Tour-de-Peilz	110	88 **
35	1951	Lavey-Morcles	4	3
536	1946	Le Chenit	42	37
37	1945	Le Lieu	7	2
538	1961	Le Mont-sur-Lausanne	43	37
211	1991	Les Cullayes	3	2
39	1932	Leysin	30	24
29	1974	Ligues de la santé, Lausanne	63	20
192	1989	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	18	13
40	1963	L'Isle	7	3
41	1947	Lonay	11	5
158	1982	Longirod	1	
42	1938	Lucens	19	20
182	1987	Lussy-sur-Morges	3	
543	1930	Lutry	84	51 *
86	1964	M aison de repos, Corcelles-près-Concise		1
72	1970	Maison de retraite de Coppet		
200	1990	Method	2	
125	1973	Mex	3	
44	1955	Mézières	6	2
139	1975	Mies	8	3
145	1977	Molondin	1	
196	1989	Monnaz	1	1
118	1971	Mont-la-Ville		1
214	1992	Montcherand	1	
45	1960	Montpreveyres	4	1
546	1924	Montreux	351	236 **
47	1956	Montricher		2
83	1964	Mont-sur-Rolle	8	6
548	1924	Morges	247	138 *
109	1967	Morrens	4	3
49	1938	Moudon	29	27 **
82	1964	N yon	278	202 **
175	1986	O ffice central vaudois de la culture maraîchère, Morges	4	
239	1996	Office intercommunal de la protection civile «Terre Sainte», Coppet		1
140	1976	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	20	6
179	1986	Office du tourisme, Payerne	1	1
252	1999	Office du tourisme et du thermalisme d'Yverdon-les-Bains et environs	3	
50	1962	Office romand d'intégration professionnelle pour handicapés ORIPH	118	33
51	1940	Ollon	78	43
552	1924	Orbe	44	47
242	1998	Organe régional de protection civile Riviera, Montreux	6	1
263	2001	Organisation Régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	6	1
91	1965	Organisme médico-social vaudois, Lausanne	12	8
241	1998	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens	1	
550	1969	Ormont-Dessous	12	8
90	1965	Ormont-Dessus	16	11
113	1968	Oron-la-Ville	9	5
253	1999	ORPC du district de Nyon	5	2
131	1973	P ailly	4	1
150	1979	Palézieux	8	2
100	1966	Paudex	8	3
553	1924	Payerne	71	77 *
122	1971	Peney-le-Jorat	2	1
54	1949	Penthalaz	16	6
55	1963	Penthaz	6	3
217	1992	Poliez-le-Grand	3	2
220	1992	Poliez-Pittet	4	1
164	1982	Pompaples	4	1
199	1990	Prangins	19	5
598	1966	Préverenges	26	9
56	1927	Prilly	109	90 **
10	1969	Pro Senectute Vaud, Lausanne	57	54
273	2002	Protection civile région Morges	4	1
			6413	2762

Inventaires

No de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
			6413	2762
57	1941	Puidoux	15	7
558	1924	Pully	244	176 **
245	1998	Régionalisation protection civile Aubonne-Rolle	2	
559	1924	Renens	193	108 **
36	1984	Rennaz	3	3
16	1977	Résidence Grande-Fontaine, Bex	4	7
560	1945	Rivaz	1	2
99	1966	Roche	7	4
561	1924	Rolle	42	43
593	1966	Romanel-sur-Lausanne	19	9
244	1998	Saint-Barthélémy	2	
117	1969	Saint-Cergue	8	6
563	1942	Sainte-Croix	48	66
502	1966	Saint-Légier - La Chiésaz	31	15
565	1938	Saint-Prex	34	23
66	1957	Saint-Saphorin/Lavaux	3	1
67	1963	Saint-Sulpice	16	9
282	2005	Savigny	26	1
68	1924	Service intercommunal de la gestion des eaux « SIGE », Vevey	89	73 **
142	1976	Service intercommunal d'adduction d'eau du Cercle de Coppet, SIDAC, Founex	5	1
84	1964	Service intercommunal de l'électricité S.A., Renens	46	23 **
275	2002	Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs	1	
119	1971	Service intercommunal d'épuration des eaux usées de Lavaux «SIEL», Cully	3	1
210	1991	Service psychopédagogique de l'arrondissement scolaire de Gland	1	
149	1979	Servion	6	3
146	1977	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	4	1
13	1974	Société coopérative piscine et camping, Payerne	2	1
17	1969	Société coopérative de la piscine de Renens	7	1
69	1950	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	44	25
195	1989	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	2	2
2	1978	Sottens		
21	1978	Sullens	4	
53	1974	Thierrens	4	2
132	1973	Tolochenaz	4	1
213	1991	Treycovagnes	2	
285	2005	Triage des Auges	1	
227	1993	Triage des Grands Bois, Oulens	1	
230	1993	Triage forestier de Bullet	1	
128	1973	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	
166	1982	Triage forestier de la Venoge	2	
279	2003	Triage forestier intercommunal d'Aubonne au Marchairuz	1	
204	1991	Triage forestier intercommunal de Le Vaud	1	
185	1987	Triage forestier L'Isle, Cuarnens et de la Coudre	1	
181	1987	Triage forestier Sépey-Martine-Mauremont	1	
265	2001	Triage forestier intercommunal du Mollendruz	1	
281	2004	Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent	1	
160	1982	Triage intercommunal de la rive gauche, Lucens	1	
250	1999	TVT Services SA, Renens	6	
203	1991	Union des communes vaudoises, Pully	5	2
571	1924	Vallorbe	31	29 *
43	1969	Valorsa S.A., Renens	15	12
572	1924	Vevey	354	230 **
573	1927	Veytaux	9	8
193	1989	Villars-Tiercelin	4	
574	1954	Villeneuve	38	32
170	1984	Villette	5	3
105	1967	Vufflens-la-Ville	5	2
75	1958	Vulliens	2	2
76	1956	Yens	16	9
577	1924	Yverdon-les-Bains	329	267 *
578	1952	Yvonand	14	13
126	1973	Yvorne	9	2
900	2005	EtaCom (personnel de l'Etat de Vaud)	34	4
0		Membres libres (art. 148 des Statuts)		20
		Employeurs sortis (art. 11, 12, 13a des Statuts)		10
Totaux			8224	4021

306 communes, services et institutions d'utilité publique.



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

Appendice

Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2007

a) Pensions mensuelles

	Nbre pens.	Base CHF	Alloc. rech. CHF	Alloc. excep. CHF	Total CHF
Au 1er janvier 2006	3'788	6'643'412.85	608'928.70	20'930.95	7 273 272.50
Augmentation / Diminution	221	401'624.05	90'703.50	- 1'877.30	490 450.25
Au 1er janvier 2007	4'009	7'045'036.90	699'632.20	19'053.65	7 763 722.75

Se décomposant comme il suit:

2'138	(2'024)	retraites	4'953'381.10	419'906.30	4'878.90	5'378'166.30
56	(43)	invalidités temporaires	68'445.00	825.10	0.00	69'270.10
681	(653)	invalidités définitives	1'033 429.00	77'789.60	1'624.60	1'112'843.20
788	(758)	conjoints survivants	858'196.80	194'966.40	12'550.15	1'065'713.35
346	(310)	enfants	131'585.00	6'144.80	0.00	137'729.80
4'009	(3'788)	pensions	7'045'036.90	699'632.20	19'053.65	7'763'722.75

b) Fonds de solidarité

23	(20)	prestations				9'521.70
-----------	-------	-------------	--	--	--	-----------------

c) Suppléments temporaires

349	(322)	retraites				362'225.10
41	(35)	invalidités temporaires				24'042.00
138	(124)	invalidités définitives				74'297.55
528	(481)	suppléments				460'564.65

d) Avances AVS

134	(134)	en cours de paiement				76'964.55
------------	--------	----------------------	--	--	--	------------------

196	(190)	en cours de remboursement				70'056.80
------------	--------	---------------------------	--	--	--	------------------

Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des pensions courantes (pensions mensuelles et avances AVS) au 1er janvier 2007, ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à:

	Montants exprimés en millions de francs	
	Prestations mensuelles	Suppléments temporaires
- au taux de 0,0%	1'760,52	27,46
- au taux de 3,5%	1'191,82	22,84
- au taux de 4,0%	1'136,50	22,33

Appendice

e) Pensions mensuelles découlant de la LPP

Au 1er janvier 2007, les rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire en cours ont été adaptées à l'évolution des prix. Les taux fixés par le Conseil fédéral étaient de 3,1 % pour les rentes qui ont pris naissance en 2003, de 0,8 % pour celles qui ont pris naissance en 2002 et de 2,2 % pour les rentes antérieures à 2002.

	Nbre pens.	Base CHF	Alloc. rech. CHF	Total CHF
Au 1er janvier 2006	2'934	1'199'940.10	20'509.75	1'220'449.85
Augmentation	150	102'858.45	4'220.35	107'078.45
Au 1er janvier 2007	3'084	1'302'798.55	24'729.75	1'327'528.30

Se décomposant comme il suit:

2'047	(1'913)	retraites	942'846.05	0.00	843'022.85
376	(391)	invalidités	203'673.05	14'300.00	217'973.05
495	(471)	conjoints survivants	132'292.30	9'122.45	141'414.75
166	(159)	enfants	23'987.15	1'307.30	25'294.45
3'084	(2'934)	pensions	1 302 798.55	24'729.75	1'327'528.30

Valeur en capital de ces pensions (allocations comprises) s'élève à :

- au taux de 0,0 % CHF 284,90 millions
- au taux de 3,5 % CHF 198,43 millions
- au taux de 4,0 % CHF 189,75 millions

En 2006, nous avons dû verser un complément de rente annuel de **CHF 273.55** conformément aux dispositions de la LPP.

Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CIP (rachat compris)

Entrée dans la CIP à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
20 ans	73	80	153
21	67	36	103
22	238	144	382
23	150	112	262
24	184	136	320
25	205	186	391
26	220	175	395
27	210	165	375
28	188	116	304
29	175	118	293
30	173	112	285
31	170	123	293
32	150	125	275
33	151	119	270
34	141	130	271
35	123	125	248
36	117	133	250
37	111	147	258
38	93	153	246
39	78	159	237
40	78	162	240
41	65	155	220
42	55	117	172
43	55	114	169
44	48	125	173
45	40	110	150
46	28	99	127
47	25	103	128
48	27	83	110
49	21	72	93
50	16	68	84
51	17	60	77
52	13	56	69
53	7	55	62
54	6	31	37
55	5	25	30
56	4	22	26
57	10	20	30
58	8	16	24
59	5	10	15
60	7	6	13
61	6	4	10
62	2	5	7
63	2	5	2
Total	3'565	4'114	7'679
Age moyen à l'entrée:	31.04	35.11	33.10
<i>En 2005</i>	<i>31.01</i>	<i>36.01</i>	<i>33.09</i>

Âge des assurés du plan de base au 1er janvier 2007

Âge	hommes	femmes	Effectif total
20 ans	-	-	-
21	1	-	1
22	3	6	9
23	15	15	30
24	17	22	39
25	34	30	64
26	44	44	88
27	42	56	98
28	45	55	100
29	34	58	92
30	50	65	115
31	47	52	99
32	68	72	140
33	72	71	143
34	90	80	170
35	71	85	156
36	93	89	182
37	79	108	187
38	90	100	190
39	93	125	218
40	107	118	225
41	119	124	243
42	128	133	261
43	149	148	297
44	112	144	256
45	131	145	276
46	112	141	253
47	128	185	313
48	118	134	252
49	123	165	288
50	125	150	275
51	137	122	259
52	107	133	240
53	100	109	209
54	108	128	236
55	107	113	220
56	96	137	233
57	83	123	206
58	101	126	227
59	82	104	186
60	87	91	178
61	78	76	154
62	58	65	123
63	34	38	72
64	27	28	55
65	20	1	21
Total	3'565	4'114	7'679
Age moyen :	45.07	45.07	45.07
01 01 2006	45.04	45.05	45.05

Âge de la retraite

a) Age prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2007, l'âge minimum prévisible de la retraite des 7679 assurés du plan de base est le suivant :

Age minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans	1	-	1
56 ans	2	-	2
57 ans	31	9	40
58 ans	490	361	851
59 ans	184	137	321
60 ans	206	186	392
61 ans	220	173	393
62 ans et plus	<u>2'431</u>	<u>3'248</u>	<u>5'679</u>
Total	3'565	4'114	7'679
Age moyen de la retraite :	61.01	61.05	61.03
<i>01 01 2006</i>	<i>61.00</i>	<i>61.04</i>	<i>61.02</i>

b) Age effectif de la retraite

Durant l'année 2006, 183 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Age effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	7	6	13
58 ans	5	3	8
59 ans	4	5	9
60 ans	13	9	22
61 ans	9	5	14
62 ans	17	21	38
63 ans	5	13	18
64 ans	3	34	37
65 ans	21	2	23
66 ans	<u>-</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
Total	84	99	183
Age moyen de la retraite :	61.09	62.01	61.11
<i>En 2005 164 retraites :</i>	<i>61.09</i>	<i>61.02</i>	<i>61.07</i>

⋮

**Une plate-forme de compétences unique pour les institutions
d'assurance vie et de prévoyance publiques ou privées**



⋮
Signe d'excellence



Vous êtes une caisse de pensions publique ou privée, une institution publique ou privée dans le domaine de l'assurance vie et de la prévoyance: Les Retraites Populaires-Services aux Institutionnels vous proposent, sur mesure, l'ensemble des services nécessaires à la réalisation de vos objectifs.

En fonction de ses besoins spécifiques, votre institution disposera de la structure de services optimale à l'issue d'une étude personnalisée et approfondie.



Les Retraites Populaires

Services aux Institutionnels

Pour la prévoyance professionnelle de votre personnel

Profitez de nos 80 ans d'expérience !

Fonctionnant en primauté des prestations, nous offrons à nos assuré(e)s un plan de prévoyance moderne avec retraite à la carte.

Nous avons fixé notre objectif de rente à 60% de la moyenne des salaires assurés des trois dernières années après 35 années d'assurance. L'âge minimum de la retraite est fixé à 58 ans. L'adaptation au renchérissement des rentes est assurée par la Caisse en fonction de ses moyens financiers.



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

Réception

Rue Caroline 11

Contact

Case postale 288

1001 Lausanne

Tél.: 021 348 24 51

info@cipvd.ch / www.cipvd.ch

Communes vaudoises
Associations de communes
Services intercommunaux
Institutions d'utilité publique



La CIP est gérée par Les Retraites Populaires
qui sont certifiées ISO 9001 et PM 9001

Les Retraites Populaires
Services aux Institutions